

DISCOVRS

OV EST DESCRIT

AV VRAY, L'ESTAT DV
ROY D'ESPAIGNE: ET DE SES
Royaumes, forces, & moyens: Et conse-
quemment, de toute la Ligue. A ce op-
posé l'Estat du Roy, ses forces & moyès:
Et des Rois Princes, & Estats, Ses amis,
& confederés.



T 23

*Et vn traicte, de l'exelence de la Monarchie
Françoise. Avec vn Oracle d'in-
vention Poëtique.*



Imprimé Nouuellement.

1590.

A Montaubien
Par Prantinac.

Discours de...

S O N E T.

Sil les liqueurs pouuoient auoir la patience
De lire ce discours : ils verroient leurs abus:
En Espaigne n'iroyent pour y rendre les vœux,
Qu'ils doiuent consacrer sur l'autel de la France.

L'autel, cest nostre Roy qui tout plain de clemance
De bien faire à chascun ne fit onques refus:
Car de vaine grandeur n'estant point desireux
Pour toute oblation ne veut qu'obeissance.

L'Espagnol au rebours superbe, & arrogant:
Crueh malicieux, execrable, meschant
Ne se comente point d'auoir pour sacrifice.

La vie de plusieurs, qu'il a ia faict mourir:
Car la France il voudroit aussi faire perir.
Mais l'Eternel sera à la Finée propice.

G. B.

Q V A T R A I N.

A vn Estat trouble quelque grand Prince illustre
Et requis pour le meure en son estat heureux,
France s'il fut iamais de Prince valeureux,
C'est Henry de Bourbon, qui ie rendra ton lustre.

double Quatrain.

Si le Soleil leuant à peine de rabatre
Le vapoureux brouillars de la terre estenez.
Il ne faut s'ebahir de nos liqueurs leuez,
Si le Roy d'arriuee à peines à les abatre.

Mais tout ainsi qu'on voit la nue dissipée
Par les rais du Soleil augmentant sa chaleur
Aussi ce Roy monstrant d'autant plus sa valeur
Les dissipera tous du fil de son espee.

l'Authcur.

S O N E T.

LA France voit icy, renaistre sa francheise,
 Ses lis desia flestris reprenent leur vigueur,
 Aux rais de ce flambeau, dont la diuine ardeur
 Eclipsant tous flambeaux, sa flamme immortalise
 La ligue en ce tombeau, sa memoire eternise
 Cy gist son premier estre, & son âge plus meur:
 La ligue meurt icy, icy vit son erreur
 Qui pipeur la païssoit d'une gloire promise.
 Voicy, voicy la France en son estre plus beau,
 Voicy ses lis renaistre en un estre nouveau,
 Voicy le beau Soleil, dont s'auine leur vie.
 Voicy viure la ligue & la voicy mourir
 Voicy naistre sa gloire & la voicy perir
 Telle vie est tousiours de telle mort suiuite.

I. Sc.

Le fondement de la Ligue l'Auth.

La ligue se modelle en Espagne un chasteau,
 Par un dessein en l'air, & par vain artifice:
 Au rebours nostre Roy se dresse un edifice
 Sur un plan propre à luy, d'un dessein grand, & beau.
 La ligue batissant sans regle, ne nyueau
 N'use pour son ciment, que de fraude, & malice:
 Le Roy pour regle usant de droit, & de Justice,
 Amolist son ciment de douceur, au lieu d'eau.
 La ligue maçonant d'une main engourdie,
 Son fondement mal pris au bras humain apuye:
 Et ce grand Prince ouurant beaucoup plus dextrement.
 Plus tost au Souuerain, qu'aux hommes il se fie,
 Lequel donques des deux, le plus ferme edifie?
 C'est nostre Roy, qui met en Dieu son fondement,

Tresbien batit, qui en Dieu fonde.

SONET.

Ainsi qu'une beauté en beauté incomparable,
 Riche en dons de la grace, & pleine de douceur,
 Espoussonne l'amour de tout amoureux cœur,
 Et les esprits dormans par ces traits esueille:

La France aussi qui est du monde la merueille,
 Le doux œil de l'Europe, & la perle d'honneur,
 Rend tous les Rois, voisins desirieux de son heur,
 Et chacun pour l'auoir au combat s'apareille.

Le cruel Espagnol Roy d'usurpations,
 Tout alteré du sang de toutes nations,
 Sur tous à fait dessein de s'en rendre le maistre:

Mais nostre grand Henry, luy fera tost sentir
 Par sa tranchante espée en triste repantir,
 Se faisant pour seul Roy en France recognoistre.

F. C.

SVR LES MAUVAISES IMPRESSIONS, qui se reçoient en ce temps.

TRIQUATRAIN.

Le Miroir & le monde, à les voir se raportent,
 Le miroir prend en soy, & reçoit tout obiet:
 Le monde imprime en soy, & reçoit tout subiect,
 Mais les obietz reçeus du miroir ne luy portent

Nul changement en soy, & l'opposé parient,
 L'impression qu'il a, s'en va tout à l'instant
 Sans que du laid obiet tache luy en demeure.
 Le monde autrement prend changement à toute heure,

Ensuivant le subiect, reçu par iceluy:
 Et le subiect passé l'impression luy reste,
 Et le mauvais subiect, outre qu'il le moleste,
 N'est iamais sans laisser mauuaise tache en luy.

L'Authcur.



DISCOVRS.

Ceux, qui en ce Roiaume se font
 laisses pratiquer par les au-
 theurs de la rebellion suscitée à
 l'encontre de nostre Roy, re-
 semblent vn homme qui regarde à trauers
 de quelques vitres coulорées, lequel voit
 toutes choses à luy opposées de la couleur
 d'icelles : Et vne mesme chose luy apparoist
 aussi diuersement, que les couleurs se treu-
 uent diuerses. Car de mesmes ceux du cou-
 mun, & populaire qui se laissent aueugler,
 & surprendre par les charmes, & piperies
 des auteurs de ceste maudite ligue, ne re-
 gardent que par les couleurs de leurs pre-
 textes : Et par les vitres coulорées de leurs
 dessains, & esperāces abusiuemēt depaintes
 à leur aduātage, qui fait, que ne recognoisāt
 ce qui leur altere le naturel de leur sayne
 veuë, & aperçeuāce. ils se laissent persuader,

que toutes les choses qui leur sont représentées, sont de la couleur qu'on leur a mis deuant les yeux.

Or en ce qu'on les trompe le plus, cest en leurs forces, & en leurs moyens, qu'ils leurs despaignent grands, & comme on dit, d'une mouche, font vn Elefant: Car à voir descrire ceste ligue, vous diries à veoir que c'est la fraieur du monde. Sur tout quand ils proposent les moyens du Roy d'Espaigne chef d'icelle, ces tresors, autorité, & creance: Il semble que sa puissance soit plus grande que n'a jamais esté celle de l'empire Romain. De fait, que quand on met en auant, Cest vn des plus grands terriens du monde: Cest luy qui a en sa subjection tāt de Royaumes, & seigneuries souueraines en la Chrestienté: Cest luy qui jouit des tresors des Indes. A voir toutes ses amplifications, on les trouue d'une grande parade, & resonnent fort haut. Qui fait que cela preoccupe aisement les sens de ceux, qui pensant faire des sages mondains prenēt cela pour suffisantes

apparences : en intimide beaucoup d'autres , qui hors de ceste crainte , n'aportent point d'affection à ce parti : & nourrit d'esperance ceux , qui s'y embarquent volontairement. Et pour faire mieux receuoir ces persuasiõs, par oposition leur representent les moyens de nostre Roy , qu'ils font si petis , qu'à leur dire ce n'est rien : Il n'est point (disent-ils) estably en Frâce, & n'a point de seigneuries hors d'icelle , dont il puisse tirer gueres de secours : Il n'a point de tresors : Il ne jouit que de bien peu de reuenus. Somme (disent ils) les nerfs de la guerre luy manquent : Et il n'a d'ailleurs nullement de quoi s'opposer aux moyens, & puissances d'Espagne. Et qui pis est, leur font apprehender de tomber en la subjection d'un Prince, qui n'est point de leur religion. Cependant leur deguisant le naturel des Espaignols, & leur insupportable cruauté, & tiranie : & les incommoditez, & infirmitéz de leur Roi, prest plustost de choir en vne fosse , que de s'esleuer en plus haut degre d'estats qu'il n'est.

Toutes ces considérations m'ont meu, comme vrai François, muni de la scincerité, & affection: qu'un chacun de nous doit porter au seruice de son Roy, & au commun biẽ de l'Etat, de leuer le masque qu'on a mis à tant de representations. Et descouurant la fourbe de ceux, qui veulent tant deguifer les choses, leur faire voir le naturel de chacune d'icelles: Affin que leur jugement n'estant point desceu d'une fausse imaginatiõ, puisse sainement faire sa fonction à la consideration qu'il y faut apporrer. Que si quelqu'un à touché, en traitant quelque autre matiere, les poincts principaux de mon subject: leur sommaire ne diminue en rien le profit que pourra faire l'emplification que j'en veux re presenter. Et laquelle fera sauorer le subject selon son vray goust, n'y ayant point d'autre chose meslée qui le puisse alterer.

Pour entrer donc au discours de mon subject, qui est de monstrier que la ligue n'est pas si bien apuyée de moyens qu'elle sevan-
te: Et que ce seul fondement sur lequel ils
s'atendent

s'attendent (qui est sur les apparances humaines, ausquelles ils ont seulement leur esgard, au mespris de la prouidence Diuine) ne leur est pas si fauorable, qu'ilz pensent. Car au contraire ce sont les apparances qui nous font preuoir la punition de leur folie. Et puis qu'ainsi est, qu'ils se targant le plus des moyens de l'Espagnol, leur chef: & de la force de ses estats, non qu'ilz le facēt pour affection qu'ilz ayent à son aduancement. Car ce qu'ilz en font, ce n'est que d'une necessité jointe à vn artifice, par le moyen duquel ils s'en veulent seruir, comme d'un rondache, pour parer les premiers coups, qu'on leur pouroit tirer, & garrantis de ceux la, s'ilz ne sont preuenus d'un contreartifice, s'en faire vne eschelle, pour monter au feste de leur ambition. Tant y a que cela estant le moyen le plus fauorable qu'ilz ayent, pour le trouble de cest estat. Il est bon d'vser de remede qui le peut rendre peu nuisible qui est la cognoissance qu'on peut donner à vn chacun de ce qui s'en peut attendre.

Premierement, considerant l'Estat de l'Espagnol: Il faut se mettre deuant les yeux que les Royaumes, & seigneuries que ce Roy tiët, ne font pas vn estat vni en vn corps: dont les membres puissent mutuellement tendre à mesme but. Car outre que toute separation rend de soy foibles les choses separees: La plus part des terres du Roy d'Espagne sont si escartees les vnes, des autres: qu'elles ne se peuuent donner que bien peu de reciproque suport. Et puis à regarder la disposition particuliere de ces Estats, & des subjects de chacun d'iceux, on trouuera que chacun à des considerations a part. Chacun à a se garder, & conseruer: l'vn d'une sorte, l'autre d'une autre. Et nul d'eux ne peut estre meü qu'à ce qui touche la conseruation de sa patrie, & son propre bien. Et autrement ne sont point subjects d'aider leur Roy, à faire des conquestes, & moins y sont ils volontaires, car la plus part ne sont qu'à contrecoeur en la subjection de ce tirant, & ne faut point estimer que la gloire de la nation

les y puisse esmouuoir, quand à la pluspart. Car estant de diuerses nations, l'vne porte enuie à l'autre, & la paralité ne se pourroit accorder à ce que l'honneur en fust à vne seule. Ioint qu'vne partie de ces nations, ne sont pas belliqueuses, & sont Insulaires, & du tout incomodes de nuire à la France. Qui nous doit faire estimer que les subjectz du Roy d'Espaigne ne sont pas pour subuenir a leur Roy au secours de nostre ligue.

Et quand à ce qui regarde aux propres moyens du Roy en chacun de ses estas. Il est certain que son particulier mesme ne porte pas en la plus part qu'il y a d'en tirer les forces, & moyens qu'il y peut auoir. Car au contraire, il à besoin d'y en enuoyer ordinairement d'autre creu: soit pour tenir en bride les subjectz propres, ou pour faire teste aux ennemis qui luy font la guerre. Et qu'il ne soit ainsi, des forces, & moyens de Portugal il n'en peut faire estat. Car comme c'est vn Royaume nouvellement vsurpé, son establissement n'i est pas encores bien fondé.

Aussi y à il danger qu'ils fissent la guerre plustost cõtre luy, que pour luy. Et tant s'en faut qu'il en puisse tirer des forces, qu'il faut qu'il en ait d'estrangeres pour les tenir en subjection, & pour se garder des pratiques de dedans, & des entreprises de dehors le royaume. Auquel le Roy de Maroque tend d'un costé, pour les injures qu'il pretēt que son estat à souffertes des Portugalois, du temps de leur Roy Sebastien: La mort duquel ne la pas asses satisfait, & le pretexte qu'il y alloit pour le secours de l'un de ses freres, ne luy oste pas son mal talant, quelque petite trefue, que l'Espagnol ayt obtenue de luy. Et de l'autre costé dom Antonio ne luy quitte pas encorés son droit, & tout le peuple ne loublie pas. Toutes lesquelles occasiõs font, que le Roy d'Espagne ne peut retirer les finances du pais. Ains faut qu'elles se consommēt, pour la cõservatiõ d'icelluy.

Quand à Naples, qui autresfois n'a esté qu'un royaume avec l'isle de Sicille, & maintenant separé, ne peut estre que petit

On ſçait cōbien il eſt ouuert de toutes parts ſoit du coſté de la romanie, ſoit du coſté de la mer meditarainee, ou du coſté de la mer adriatique, ou il eſt fort à l'eſtroit entre-deux. Et l'exēple des voiages que nos rois ont faiçt pour le mettre, & remettre en leur obeiffance, nous monſtre affés combien il eſt difficile à garder, & quelles finances peuvent ſorrir du royaume, lors qu'il le faut cōſeruer par le moyen des garniſons. Comme faiçt aujourdhuy le roy d'Eſpagne, qui ne tient ce peuple en obeiffance, qu'à force de luy ferrer le mors, de quoy nous faiçt foy leſmeute aduenue à Naples, durant le regne de l'empereur Charles, pere de ce Philipès, y voulāt introduire l'Inquiſitiō. Outre ſeq u'il ha à ſe garder de ceux de dehors, meſmes des princes, & eſtats voiſins, enuieux de la grādeur d'Eſpagne. Ioint le beſoin qu'il a de pouruoir aux journalieres courſes que font ſur ceſte coſte les vaiſſeaux Turquois, & Afriquains. Qui nous donne affés de quoy juger de cōbien ce roy ſe preualoit maintenāt du reuenu de ce royaume, qui, ſelō le calcul

qu'on en fait, monte environ six cens mille ducats, qui ne suffisent pas bien souuent à la despence qu'il conuient faire dans le Royaume, pour la conseruation d'icelluy, ainsi que plusieurs François qui hantent ce pays ont remarqué. Et au reste, on sçaiet que ce Royaume ne fournit pas beaucoup de gens de guerre, & que ce peuple est si las de la domination de l'espagnol, que s'il auoit forces, & moyens, il les employeroit plustot à fauoriser nostre Roy au droit qu'il à en ce Royaume, qu'à ayder l'espagnol à conquister la France.

La Sicile, qui est vne Isle aupres de ce Royaume, en faisant maintenant vn à part, est aussi comprise aux titres de ce Roy. Et à la verité elle le merite bien pour la fertilité d'vne partie de sa terre. Mais aussi le naturel des Siciliens merite bien mieux qu'ilz aient vn tel Roy, qu'est le Roy d'Espagne, pour les garder de faire d'autres vespres Siciliennes, & d'vser de leurs revoltes ordinaires. Or de faire cas de Sicile (comme le temps passé)

il n'y à plus de lieu. Ce petit estat n'est plus si florissant, qu'il estoit: Siracuze n'est point en telle splendeur, que jadis: Ce n'est plus que le demeurant des ruines passées, & le peuple n'est plus guerrier. Ce qu'il y a maintenant de natifs de l'Isle, ne font plus profession que de viure en toute moleste, du profit de leur terre, & de quelque petite nauigation qu'ilz font. Car aussi bien l'Espagnol ne se fieroit pas en leurs armes, qui faict que les tenant en subjection, Il fault qu'il aye par mesme moyen le soing de conseruer l'Isle contre les estrangers, & qu'il y tiène des forces suffisantes a ce faire: dequoy il à bon besoin maintenant, plus que jamais, à cause que le Roy d'Algier (ennemy juré de l'Espagnol) tient Tunes en Afrique, qui est vis, à vis de Sicile, laquelle n'est pas si couuerte de l'isle de Malte, que les vaisseaux Africains ne la puissent bié aborder. Ce qui tient l'Espagnol en ceruelle à toute heure de ce coste, qui fait qu'il ne peut gueres faire d'estat du peu de finances que raporte main-

tenant cette Isle a son profit.

L'isle de Sardaigne, qui est intitulee pour vn des Royaumes de ce Roy. C'est vne Isle joignant l'isle de Corce, en la mesme mer (qui est la mediterance) laquelle est mal peuplee, dont les habitans sont encores au jourdhuy peu ciuilises, et au reste, Il est aisé à cognoistre s'ils sont grands guerriers, si on considere qu'en toute leur Isle il ny à pas yn seul forgerõ darmes, non pas mesmes pour forger vne espee: au moins cela estoit du temps de Charles le quint, pere de ce Philippes, & si est à presumer qu'ils ne sont pas deuenus plus grands guerriers despuis. Car on n'a poinct sceu qu'ils aient eu autre guerre, que les courses des Pirates Turquois, qui vont faire quelques fois des rauages dans leur terre. Et quant aux reuenüs de ceste Isle, ce Roy n'en tire guieres. Car outre ce qu'ils ne sont pas grands, Calaris qui est la capitale ville du pais, faisant vne forme de republique, dispose d'vne partie des finances. Et est bien à juger que ce Royaume n'est pas de grand

de grand valeur, car il à esté presenté autrefois par l'Espagnol à Antoine roy de Navarre, à condition qu'il quittast son droit en la partie de son royaume, que le dict Espagnol lui tenoit. Que si c'eust esté quelque bon royaume, il ne l'eust pas offert, Car il n'est pas de si bonne foi, qu'il rende plus qu'il ne doit.

Nous voyons encores en parade aux titres de ce roy, le roiaume de majorque, & Minorque, qui resonne si hault, qu'il semble que ce soit quelque grand empire, & cependant ce n'est guieres plus que le royaume D'iuetot. Car ce ne sont que deux petites Isles, qui seruent de contrescarpe à Barçalongne, en l'une desquelles n'i à que quelques bourgs, & vilages, & en l'autre: il n'y à que deux lieux qui puissent estre pris pour villes. de fait, que Munster, descriuāt ces Isles, pour dire qu'elles sont habitees, dict, que plus de trente mille hommes y habitent. & de penser qu'elles soient fort reuenātes à leur roy: Outre la consideration qu'il y à qu'elles sont

pour la plus part infertiles. Cecy en donnera asses de cōjecture. Assauoir d'vn des Rois de Majorque, qui estant prisonnier du roy Henri de Castille, à peine peut il paier cent mille escus de rāçon, encores qu'il eust d'autres moiens que ceux des-dites Isles. Car il est bien à presumer que le roy d'Espaigne n'en tire pas tous les ans vne telle rançon, mesme si on remarque les rauages ordinaires, que vont faire dans ces Isles les pirates de Mauritanie, qui ne pouuant faire autre butin, en emmenent les habitans, pour les vendre comme esclaves. Au reste, Il n'i a rien qui tiennne ces Isles en la subjection de l'Espaignol, que ce qu'elles sont fort proches de la terre d'Espaigne.

A ces Royaumes escartés, & litigieux à l'Espaignol, ie puis bien adiouster ce qu'il vsurpe de la Nauarre, qui appartient à nostre Roy. Car encores que ce soit vn des meilleurs pais qu'il tient. Si est ce, qu'il ne s'en peut gueres preualoir : dautant qu'outre ce que le voisinage des Biscains, & Biarnoisis

le tiennent journellement en ceruelle pour la crainte qu'il y à de ce costé. Il est mal aisé qu'il se puisse asseurer des subjects: Car il n'est pas qu'ils ne conseruent vne bõne affection a leur legitime Roy. Laquelle couuant en leur ame pourra vn jour esclore quelque bon effect à lauantaige de sa Majesté.

Venons maintenant à ces Indes, & à l'Amérique, dont on faiçt si grand cas. Car dit on, c'est vn nouveau monde, aquis à l'Espagnol. Et dont il tire tant de tresors. Et notamment du Peru, ou il a ses riches mines. De vray, on les peut appeler maintenant mines, Car elles font plus de mine, que de jeu. C'est a dire, elles font plus de bruiçt, qu'elles ne rapportent de fruiçt. Car, outre ce que les plus grosses vaines des mines sont venues à faillir, comme ainsi soit que le tresor ne puisse estre si grand, qu'il ne se diminue, à force d'en tirer. Le Capitaine Drak Anglois, à pris, ces annees passees, ou faiçt perir en mer, vne des traictes, qui se recueillent de trois, en trois ans. Ainsi mesme que le dernier Embas-

fadeur de ce roy, estant pres de la dicte royne s'en pleignit à icelle. Et ne pouuant obtenir ce qu'il luy requeroit, fust reuoqué par son maistre. Et non seulement le dit Drak luy a fait perdre ceste traite, mais il luy a si bien empesché celles qu'il eust peu faire depuis, que ce roy n'en a pas tiré grande commodité depuis dix annees. Ce qui a esté cause que ne payant les interets ordinaires de ce qu'il doit aux banques de Lubek, Hambourg, & Ausbourg en Almayne: & à Genes, & autres villes en Italie. Son credit c'est fort diminué, voire on peut dire, qu'il l'a du tout perdu en Almayne: dautant aussi qu'on a cogneu que l'esplendeur de ceste grandeur, qu'on pensoit deuoir reluire sur toute la Chrestienté, s'en va en brouillars, & fumee. Et que ce nom qu'on luy vouloit donner de Monarque vniuersel, s'en va tourner en Monarque aniuersel. Ioinct, que tel luy prestoit ci deuant, ignorant son intention, que maintenant la cognoissant, aideroit à rompre ses deslains. Et au demeurât de don-

ner tant de lustre à cest or du Peru, qu'on en veille esblouir toute la chrestienté, c'est piper le monde. Car il est certain que les plus grandes traittes que le roy d'Espaigne en a recueillies, & lesquelles ont esté reglees de trois, en trois ans, n'ont jamais arriué que jusques à trois millions de ducats: & le plus souuent à la moitié moins: & je l'aïsse à juger à vn chacun maintenant, que le roy d'Espaigne ne scait quel estat en faire, & qu'il est en danger de faire plus de despence, pour remettre le voyage de ces traittes assureé, que le profit ne se montera; si cela n'en doit pas rabatre du compte. Mais posons le cas que ses traittes soient assurees: & qu'elles n'encourent nul danger de ses ennemis, n'i de la mer. Et que ses mines soient aussi raportantes, qu'elles se treuuerét en la meilleure traicte, qu'on en ait faicte: que serace en fin qu'un milion dor tous les ans? qu'a peine suffit à paier ses interez, & les apoinctemens de ses pensionnaires hors de ses terres. Ioinct qu'il en faut tousiours rabatre les frais du nauigage,

& autres qu'il faut conséquēment faire pour le recueil, & transport de ses dictes traictes.

Sil nous vouloit donner vne allarme, comme celle qu'eust Alexandre le grand apres des montaignes Emodiennes. Il pourroit bien de ces Indes orientalles, tirer vne armee de Singes pour nous mettre au deuât: ou s'il nous vouloit attirer par friandises, il nous pourroit fournir de quelques espiceries, que les marchans Espaignols, & portugalois en raportent. Car du demeurant, qu'il y à il ne nous peut gueres nuire. Mais de l'autre costé s'il veut faire des conquestes en la Chrestienté, la conseruation de l'Amerique l'en distraict du tout: car il ne peut pēser d'affermir la son pied, & y former vn estat, qu'il ne s'incommode en toutes les autres entreprises: d'autāt qu'ayāt à s'establir, en vne nouvelle terre, l'habitation des Canibales, Margajats, & Tōpinaboults: Il ne le peut faire sās le peupler de nouveaux hōmes. Et de faict, il est contraint d'i enuoyer de trois, en trois ans, huiēt ou dix mille hommes, qui ne reui-

ennent jamais. Encores ne tient il, que de petites Isles en ce pais la, & quelque coste sur le riuage de la grand mer. Car le dedans du pais n'est pas aisé à gagner aux Espaignols, & moins le pourroient ils tenir, s'ils l'auoient gagné: mesme à cest heure, que ces sauuages s'estans asseures, & aguerris, ne tiennēt plus que les arquebusades soiēt des bouffees des Diabes, n'i les hommes à cheual, des Centaures. Et de se promettre, que les siens puissent attirer, & luy gagner ses pouures miserables: Les induisant à quelque societé ciuile, & à la crainte de Dieu. Les cruantes execrables, desquelles ces marranes vsent en leur endroit (selon ce que nous recitent ceux mesmes de leur nation) ne donnent pas esperance, qu'ils puissent paruenir a ce poinct. Ni que ce Roy puisse edifier en ceste terre bastiment qui soit de duree: Car pour bien edifier, Il faut que le ciment soit bien amoli, autrement il ne peut riē lier: Cest pourquoy ces Espaignols n'aiāt eu le cœur amoly au subjugement de ses

pouures sauuages, ny peuuent faire edifice qui subsiste: Mais, bon Dieu! ces marranes (si'ils eussent eu rien de Chrestien) n'eussent ilz pas plustot tasché d'vser de doux moiens pour amener, & tirer ces pouures gens à la cognoissance de Iesus Christ:& essaie (comme dict l'Apostre) par quelque moien d'en sauuer quelcun, que non pas en tuāt le corps, tuer d'vn mesme coup l'ame? & se rendre par ce moien, deuant le jugement celeste, coupables du plus grand crime, qui puisse estre: Assauoir de faire perdre les ames à Dieu. Ce qu'ilz font en tant qu'en eux est: certes aussi ne font ils pas vrais disciples de saint Paul: car ilz ne trauaillent point pour enfanter des enfans à Christ. Ains font comme les paillardes, qui par luxure, ou auarice s'estant prostituees, Estouffent leurs enfans plustot, qu'ils ne recognoissent la lumiere du monde. Car certes ils ne trauaillent pour nul zelle de religion, ou desir de gagner quelque aduancement à la gloire de Dieu: ains pour leur embitiō, & detestable auarice.

pour

pour laquelle ils estoufferoient (si c'estoit en eux) le nō de Chrestie, mesmes s'ilz pensoiēt y auoir à gagner quelque richesse mōdaine.

I'ay pēsé que ceste disgreion, sur le sujet des Indes, ne seroit pas mal à propos. Car on peut juger par la, de quelle afection les Espaignols sont poussés en toutes leurs entreprinſes: Mais reuenāt à la description des Estats de ce Roy, Il sera propre [depuis que les Indes sont contees pour le plus liquide reuenu, qui vient au Roy d'Espaigne de ses terres] de conter apres celui, qui tient le lieu de second, en defaut des pais bas, qui est ce qui reuiet du duche de Milan, qu'il a vsurpé sur la maison de France. Duquel Duché l'Espaignol peut sortir au plus, jusques a trois cens mille ducats: Car le reste qu'il peut valoir dauantage, faut bien pour les frais exposés dans le Duché. Surquoy est à considerer, qu'il ne vaut pas tant entre les mains de l'Espaignol, qu'il feroit entre les mains d'un Prince, qui le menaigeroit sur le lieu. De cette terre donc l'Espaignol peut faire

estat de quelques deniers reucnans dans ses coffres, si les assignations, qu'il donne l'a defus, ne l'en empeschent. Mais d'autres moyens pour vne guerre, Il ne s'en peut point preualoir: & pose le cas que cette somme reuint dans ses coffres: elle n'est pas si notable, qu'elle le puisse faire beaucoup abonder en finances, & depuis que c'est le plus quitte reuenu qu'il aie en la Chrestienté: c'est bien signe qu'il n'ẽ a pas beaucoup d'ailleurs, qui puisse venir en ses coffres: & est a presumer qu'il n'en jouira pas long temps. Car il la donne par contract de mariage au premier enfant qui n'aistra de sa file mariee au Duc de Sauoye.

Les membres de l'Estat du Roy d'Espaigne ainsi descrits: Il faut venir au corps, qui est le dedans de l'Espaigne, ou il à ses Estats hereditaires, ausquels conciste son fondement. Ce qu'il y à maintenant, est compris en trois Royaumes [car la Nauarre, & le Portugal sont descrits à part c'y dessus] lesquels trois Royaumes sont autant que trois

prouinces: voire telles, que sous le Royaume de France il y en à de plus riches, & de mieux peuplées. Car en France il y à douze Gouuernemens, le moindre desquels, vaut le meilleur estat d'Espaigne. Et quoy que les changemēs d'estats, qu'il y à eu en Espaigne, à cause des Sarrazins, y ait diuersifié souuent les noms, & formes des Royaumes. Tant y à qu'au jourd'huy on comprend le tout sous la Castille, Arragon, & Grenade: Desquels Royaumes il est tellement Roy, & entre autres en Arragon que la chancelerie du Royaume precede le Roy, en authorité & dignité: de fait qu'il ne peut mettre la main au Tresor du Royaume, que quand bon semble à la dicte chancelerie, qui le luy à refusé pour assister la ligue. Ces royaumes luy payent quelques petis trib⁹ ordinaires, qu'il ne peut augmenter, lesquels tributs ne se montēt pas en ces trois Royaumes, sept ou huit cēs mille ducats. De domaine il y en a peu pource que les Seigneurs du pais tiennent les plus grands reuenus, Au reste il fait quelques tra-

fiques des bulles du Pape & y a introduit des tributs sur les marchandises, & denrees. Cela luy vaut du reuenu, mais il est aise à juger qu'il ne durera guere. Et que s'il dure cela luy aquerra dautant plus la haine du peuple. de faire cas de quelques petites mines qu'il y à, il n'i apoint de lieu. Tant y à que tous ses reuenus ne peuuent pas tant faire de millions dor, qu'ils en donnent autant à dependre au Roy d'Espaigne qu'on le veut jmaginer. Et de faire cas des forces qu'il peut tirer de ces pais, c'est vne piperie, car on scait que le Roy d'Espaigne pour dresser vne armee naualle qu'il perdit dernièrement, sur la coste de picardie, auoit leué le quint des hōmes, sur son peuple, & cependant, n'estoit pas demie Espagnolle. Et à cet exemple, on peut adjouster les essais que l'Empereur Charles le quint a fait d'en tirer des hōmes de guerre aux grāds besoings qu'il en a eu, soit pour la guerre de nos Rois, ou il y alloit de la querelle de leurs estats: soit pour la guerre

des Princes protestâs en Allemaigne, ou il y alloit de la religion, & de son Empire: ou soit contre le Turc, & le Roy d'Algier, ou il y alloit du bien de la Chrestienté, & de son honneur, & grand aduantage. Pour tous lesquels grands befoings, il ne fut en son pouuoir de tirer des Espaignes, plus de sept mille hommes de guerre pour vne leuee: encores n'arriua il à ce nombre que deux fois. O pouures Espagnols! qu'il vous vient bien à propos, que les estrangiers qui sont en vos terres n'ont pas l'ambition que vous aues. Car si cela estoit, & qu'ils eussent quelque intelligence entre eux, vous series en grand danger, que de maistres, ils vous fissent deuenir vallets, & aussi miserables esclaves, que vous en tenes vne partie d'iceux. Mais faisons cette consideration, & venons à vne autre: Assauoir, si vn estat peut estre offenciuement fort, qui à ses bras si debilles, que l'Espaigne, cest à dire qui a si peu de Noblesse. Car c'est la Noblesse qui fait les bras d'un Estat bien establi, & c'est elle qui est si foible

en Espagne car referué quelques grands Seigneurs de ce pais la, & sur tout, de quelques notables maisons d'Aragon. Il n'y à quasi point de Noblesse, & cela estant, ils ne font pas si à craindre qu'on les fait. Encores s'ils auoiēt à nous mettre en auant leurs mercadans, ils feroient quelque nombre: & s'il estoit question de la deffence du pais, ils y pourroïent seruir, & en ce cas leurs Seigneurs Citadins pourroient bien aussi assister leur Roy. Mais hors de la, ils ne sortent point du pais pour acquerir seulement de l'honneur. Or quel honneur peut pousser telles personnes si ce n'est l'honneur de leur menagerie, & trafique? & à quel but peuent ils tendre, si ce n'est à faire bien leur profit? Et cella quel effet peut il auoir en eux que de les rendre lasches, & leur oster le courage qui les pourroit rēdre valeureux, s'il n'estoit detrempé en la moleffe de leurs negoces? Certes l'honneur du Gentilhomme, & le soin de telles negoces ne peuent comparer ensemble. l'Honneur, le but de la noblesse.

l'Honneur, qui consiste en la vertu, en la valeur, & au merite acquis par les exploits de prouesse. Cest hōneur, qui reluit sur le front de nostre noblesse Françoise: cest honneur, par eulx acquis avec tant de trophées, Tant de victoires, & tant de valeureux faicts, exploités par eux, & leurs ancestres à l'encontre de leurs ennemis. cest aussi ou il faut chercher c'est honneur, & non parmy ces marchands Espaignols. Cest la, O France! ou il te faut mettre (selon les hommes) ton apuy, & non à ces marranes. Cest en certe Noblesse digne d'un si grand Roy (que Dieu ta suscité en ce temps) & en ce grand Roy, digne de cette noblesse, qui ne degenerate en valeur, & fidelité à ses ancestres. Si ce n'est quelques vns, qui (charmés du venin d'Espaigne) sont tombés en l'inconuenient des compagnons d'Ulysses, qui ne recognoissent pas leur miserable methamorphose.

Voila donc tous les Royaumes, & Estats dont le Roy d'Espaigne se peut preualoir. Car de la côté de Bourgoigne, elle est com-

me enuelopee aux affaires du pais bas, Lequel je ne puis conter que pour vne espine aux pattes de ce Lyon, vn obstacle, à la grandeur de ce Roy, & vn sujet pour employer ses finances, & son credit: toutesfois on dit, Mais le Prince de Parme y est fort: Il a tousjours vne armee, qu'il entretient au pais, & desia à entre ses forces en Frãce pour secourir Paris: A quoy je respondray, que l'armee du dit Prince, entretenue au dit pais [plus des autres moyens qu'il y faut apporter, que de ceux du creu du pais] ny est pas entretenue pour conquerir la France. Ains pour regagner le pais bas, que s'il quitte le premier dessein, pour suiure l'autre, ce sera lascher vne perdris de la main, pour poursuiure vn faisan en l'air. Non, non, ne le penfes pas si mal conseillé, Le Prince de Parme est trop ruzé, pour faire ce pas de cleric d'armes. N'ayes pas peur qu'il s'embarque guieres auant en ce secours: Ne craignes pas, qu'il vueille gueres esloigner du pais bas, le bruit de ses armes: Car les remeuemens qu'on y pour

roit faire en son absence, seroient non seulement au Roy d'Espagne, mais à son particulier (qui l'eguillonne plus que tout) plus prejudiciable, que tout ce qu'il pourroit esperer de gain en France, ne luy seroit aduantageux. Car quand bien il auroit gaigne la France, pour le Roy d'Espagne: Il ne pourroit esperer y former vn estat pour luy, comme il pretend faire au pais bas. Et que veut il venir faire en France? perdre vne armee qui luy fait besoin ailleurs: en France, ou l'on donne des batailles aux ennemis, qui se presentent: en France ou est cest Alexandre, qui gaigne les batailles a dix, contre vint: en France, ou l'on scait bien cōbatre en la cāpagne, & soustenir les assauts dedās vne place. Certes ce n'est point icy la Flandre, ou l'on donne loisir de tenir le siege vn, & deux ans, deuant vne place. Le François n'est pas si patient, il est plus prompt au secours: mesme maintenant qu'il à ce Roy qui n'eut onc de pareil en vigilance, & promptitude: vn Roy, qui à plustot executé ses dessains, qu'vn au-

tre ne les auroit conceus. Les Espaignols se vantent de sçauoir patir, il leur fera bon besoin, si ceste armee demeure guieres en France: car elle n'aura point ses coudees fraîches, comme elle à toujours eu au pais bas. Ils seront tallonnés de plus pres, & verront plus souuent le front de leurs ennemis, s'ils ne leur tournent le dos: Ils ne camperont point si a leur aise, ny en seureté, & si les viures ne leur seront pas si facilement portes par leurs prouoyeurs: Il faudra qu'ils en aillent chercher eux mesmes, au peril de leur vie: Ils se contentoient au pais bas de biere. Mais icy on les enterrera bien sans biere, ny suaire, ils disent que la pluspart de ceste armee est de vieux-rotiers: Mais qu'els vieux-rotiers ie vous prie, de puceaux de bataille: leur chef n'en donna jamais, & eux ne scauēt que cest. Ils sçauent bien bloquer vne place, qui n'a point de secours: & sçauent asses remuer la terre pour la gagner pied, à pied. Mais de donner brusquement vn assaut, ce n'est point de leur gibier. O pouures françois

paignolises! que pēses vous faire avec telles gens? Si vous aues faict bresche à vne ville, il vous faudra seruir de rondache à ces becheurs de terre, & pouués hardiment hazarder vostre vie. Car quand a eux ils ne mettēt pas volontiers leur peau au hazard d'estre percee. Leur chef dira (selon sa coustume) qu'il veut conseruer ses hommes: aussi en a il raison. Car si aujourd'huy il auoit perdu ceste armee, il ne sçauroit de trois ans en remettre vne pareille sus pieds, en danger que les remuemēs, qui se pourroient cependant faire au pais bas luy en otassent le moyen pour jamais. Certes, ligueurs, vous ressembles les cirminels condammes en premiere instance, qui encores qu'ils ne puissent attendre qu'un plus cruel supplice d'un appel, neanmoins l'interjettent, pour prendre autant de respit de leur vie. Car il est aisé à juger, que vous ne pouues attendre qu'une plus miserable condition apres le secours de ceste armee. Mais aueuglés ligueurs, si vous sçauies recognoistre que vostre coulpe (pa-

reille a celle du criminel) vous engage à pareil expediēt: que ne sçauiez vous recognoistre que vous estes differens en necessité. Car le criminel tache, par apel, à prolonger sa miserable vie, en deffaut de moyen de se la sauuer: car s'il en auoit quelqu'un, il ne faudroit à s'en seruir. Mais vous [qui estes hors de cette necessité] pourquoy vous la voules vous dōner vous mesme? Le Roy vous tend les bras, vous veut prendre à mercy, à tres bonnes conditions, & vous laisser vos biens, & l'exercice de vostre religion. he miserables! que ne prenes vous ce party, que ne suiues vous cest expedient, qui vous est ouuert, & non pas faire des desesperes: & forger vne necessité, ou il n'y en a point. Mais vous voules fuiure l'auteur de tout le mal, le Duc de Mayenne: Si vous l'aymies (comme les bons amis doiuent aymer) vous luy ayderies a se remettre en la bonne grace du Roy, & ne l'assisteries point au mal. Les bons amis n'aydent point leur amy a mal faire. Mais luy aident à le retirer du mal: faites en vous

ainsi, & vous ensuiures le deuoir de bons amis, & le plus salutaire conseil, que vous pourries prendre.

Par ces representations nous voyons à clair, quel est l'estat de l'Espagnol, ses forces, & moyens. Quand a l'estat on le voit tout descousu, vn estat en pieces mal rapportees: vn estat dont les membres ne se peuvent secourir l'vn l'autre. La plus part duquel est formé de nations Insulaires, engoulfees en de lointaines mers, hors de moyens, & de commodité de nuire à la France. Et de gens forcés, & constrains a estre en la subjection de ce Roy, qui fait que (ne se fiant de ses subjets) il à asses affaire a les retenir en son obeissance. Et à se conseruer des ennemis estrangers, qui ne sont pas peu à craindre. Car, puis que dom Anthonio est maintenu de la Royne d'Angleterre [qui a desia guerre ouuerte contre ledict Espagnol] Il n'est pas sans alarme de ce costé la: Moins peut il estre assureé du Roy de Maroque, & du Roy d'Algier, qui (quelque petite trefue, qu'il ait

obtenue de l'vn)ne font pas pour le laisser longuement en paix. D'ailleurs, il ne s'oze fier aux venitiens, n'y aux Princes d'Italie. Ce qui tient son estat dautant plus esbranlé, & encores plus, pource qu'il craint la Frâce. Ce qui le fait, sur toutes considerations, embarquer en l'entreprise, qu'il fait sur icelle: & y employer si volontiers ses moyens. Car il ne s'attend pas tant de surmonter la France, qu'il tasche de couper chemin au plus grand mal, qui luy sçauroit arriuer: qui est de voir la Frâce paisible, en l'obeissance de son Roy, & mesme de celuy, qui est a present, qu'il se doute bien, ne luy laissera pas longuement ce qu'il luy tient de la Nauarre, s'il est vne fois estably en France. C'est pourquoy Il cherche de le troubler par quelque moyen que ce soit. En apres on void que les terres du Roy d'Espaigne, ne font pas les pais, dõt sortent les forces en la Chrestienté: & celles, qu'il peut auoir, se treuēt diuerties de venir en France, ayant a se conseruer chacun en son endroit. Et quant a celles de la marine,

(s'il en faut parler spécialement) la Royne d'Angleterre y employant seulement le Drak (que jay nommé cy dessus, vn des premiers Capitaines de la mer de nostre temps, tant pour la grande experience, qu'il a au fait de la marine, que pour sa valeur, & bonne conduite) est pour donner affaire a tous les nauires qu'il sçauroit equiper. Ce petit Drak au reste, issu de si bas lieu, que la maisõ de son pere ne paroist pas sus la terre: Lequel ne s'estonne point de la parade qu'on fait de ceste grandeur d'Espaigne, de la façon qu'on en veut intimider la France. Car je luy ay ouï dire [parlât en son langage, parolles de telle substance] Je ne suis qu'un ver de terre, mais j'espere aculer ce monstre, qui met toute la Chrestienté en frayeur, qui est ce Roy d'Espaigne. Et de fait, chacun peut auoir assez ouï raconter les algarades, qu'il luy a faites: non seulement pour l'empeschement de ces traittes des Indes, ains dedãs ses plus grands haures, ou il a batus de ses nauires de guerre. Et à pl^{us} fait, car il a mis pied terre en Galice,

terre d'Espaigne, & à donné dedãs, jusques à quinze lieues de pais, y faisant beaucoup de rauage avec vne petite trouppes d'hōmes. Et s'il y va avec vne grande [comme il est a presumer qu'il si attend] que pourra il faire davantage? je vous le laisse à penser: & a juger si nous devons craindre ses Espaignols, qui craignent plus le Drak vogant en leur coste, que les poulets ne craignent le milan, rodāt aupres d'eux.

En fin pour ses finances nous voyons ses coffres enfonces, ils n'en tiennēt point. Cest pourquoy il en cherche plustot ez coffres d'autruy, qu'es siens: comme ses emprunts nous en font foy. Et pour les reuenus de ses pais, nous les voyons cōsumes pour la pluspart, es lieux ou ils croissent: & pour le reste, on luy remarque plus à despendre, qu'il n'a à prendre, voire je veux bien dire dauantage: que si on calculle tous les reuenus, dont le Roy d'Espaigne jouit maintenant: liquides & nō liquides: A peine on trouuera qu'ils valloient le reuenue, que la France rend à son Roy.

Roy, lors quelle est en son obeissance. Sous le regne du dernier Roy deffunt, la France cest trouuee rendre à son Roy cinq millions d'or outre son domaine. Le Roy d'Espaigne n'en tire pas tant de tous ses estats maintenant que, le pais bas en est eclipsé, & si à plus d'affaires, si on considere nostre Roy, obey de ses subjects. Car s'il doit, le Roy d'Espaigne doit plus, si le nostre à a entretenir vne garnison, li à a en entretenir cent: Si nostre Roy employe deux cens mille escus pour la leuee d'vne armee, Il en employe cinq cens mille, car il n'a point de Noblesse, qui le suiue sans solde: & si ne treuve point d'autres volontaires en ces Royaumes, pour se mettre en ses armees: ce sont de bons Catholiques, qui ne marchent point sans la crois. D'ailleurs le Roy d'Espaigne à plus de pensionnaires hors de ces terres, que nostre Roy n'en à: Et despéd dix fois autant pour l'equipage de ses nauires de guerre en l'occeã, & pour ses galleres en la mer meditarenee. Ioint les frais, quil faut quil employe pour

les ordinaires nauigaiges de l'vne de ces terres, à l'autre. Outre ce, qu'il n'est gueres sans auoir guerre deffensiue avec quelque voisin: comme ainsi soit, qu'ayant force terres dispercees deça, & dela, cela soit cause qu'il en ait beaucoup, de diuerses pretemions, & de diuerses nations. qui luy donnent diuers subjets de troubles. Chacun scait, combien il a employé pour regaigner le pais bas qui s'estoit retiré de son obeissance: de ce qu'il y à despédu, il en eust acheté vn estat aussi grand, que celuy la: Et cependant il n'en a pas recouuert guieres plus de la moitié, car il ne tient rien en l'a Hollande n'y en l'a Zelande, & si tient peu de l'a Frize la ou les Estats ont encores le pied en Flandres, & Brabant. Toutes ces choses considerées, on trouuera que le Roy d'Espaigne n'a pas tant de moyens, qu'on luy fait, & on peut dire vraiement de luy, que c'est vn riche mal aisé. Or il me semble qu'il ne sera que plus a propos pour les mal informés de cet estat, de leur en représenter vne cõparaison

rapportee à l'estat de France, lors qu'elle est en l'obeissance de son Roy, & pourtant je diray, que c'est autant, que faire comparaison de forces maisonnettes en quelque mechant village, à vne belle maison dans quelque bonne ville, dont cent n'en valent pas vne: Et ou telles maisons, au lieu d'en tirer louage, coustent de conseruer, de peur qu'elles ne tombent en ruine: la ou cette belle maison en la ville rapporte beaucoup de reuenu, de plaisir, & de commodité. La belle & reuenante maison, c'est la maison de France, au pris de laquelle, les Royaumes, & seigneuries du Roy d'Espaigne, sont ses petites maisons de village, qu'il faut auoir soin de conseruer, de peur qu'elles ne tombent en ruine, & employer plus, que leur reuenu ne monte à les tenir en estat. Certes on peut dire de la France, que c'est le jardin de la Chrestienté: orné des plus belles fleurs, qu'il y ait. A bon droit portent nos Rois la fleur de lis: car leur Royaume, est lis de l'Europe. l'Empereur Maximiliã recognoissoit

bien l'excelance d'iceluy, quand il disoit, que, s'il estoit Monarque de tout le monde, il donneroit la France à son fils aisné. Donques que l'estat de l'Espagnol ne se vienne point esgaller a elle: car il n'a rien de semblable. l'Estat d'Espagne est en pieces: l'Estat da France est entier, & bien vny. l'estat d'Espaigne à peu de Noblesse: la France en est toute fournie. l'estat d'Espaigne est peu peuplé: la France l'est beaucoup. l'estat de l'espagnol, en la pluspart de ses terres, & Royaumes est vne tiraume: l'Estat de france est en tout le plus roial de la Chrestienté. la plus part des terres de l'Espagnol sont sterilles: la France est entierement fertile, & rapportante. l'Espagnol ne peut tirer que quelque peu de gens de guerre de ses pais par force, ou par argent. le Roy en peut tirer beaucoup de son Royaume, qui marcheront seulement de gaieté de cœur, & d'affection, a son service. Les estats du Roy d'Espagne sont quasi tous vsurpés: la Fâce est l'antien heritage de nos Roys. Et au reste, pour les reuenus, ceux

de la France valent bien ceux des estats du Roy d'Espaigne. Outre ce que le Roy d'Espaigne ne tire de ses terres que ce qu'il peut, La ou nostre Roy tire de son royaume ce qu'il veut. De fait, que lestat de France a en tout l'auantage, pourueu que le Roy soit recougneu en icelle. Et si la France ne se ruine par sa propre diuisiõ, elle est du tout inuincible. Que l'Espaignol ne sen promette pas le trophée : car la France ne peut estre surmontee que par elle mesme.

Ces opositions de la France à l'Espaigne, m'ont semble propres à descouurer les imperfections de l'estat Espaignol, à nostre nation Frãçoise; & à luy faire cognoistre, qu'il ne luy doit estre si fourmidable. Car le rapport de choses incogneues, à choses cogneues est la plus certaine demonstration qu'on peult faire; & laquelle rend les choses plus claires. Ioint que cela sert à monstrier, que non seulement le Roy d'Espaigne est mal fondé pout empieter l'estat de France, n'estant fourni de tout ce qui luy seroit re-

quis pour ce fait: Mais que mesmes mala propos il veut preceder nostte Roy. Car despuis qu'il n'a point d'estat, qui luy dōne de foy droit de preceance, on trouuerra, que la puissance, & moiehs, qu'il rapporte de ces terres ne la luy dōne non plus. Mais pource que l'opposition si dessus faicte, n'est qu'en la substance de ces estats: Il me semble, qu'il ne sera mala propos d'en faire vne à ce grand Aparat de titres, que prend le Roy d'Espaigne: afin de monstre la vanité de leur ostentation, Et le peu que c'est d'auoir beaucoup de Royaumes, de terres, & seigneuries: si elles ne raportent guieres dauantage & de profit a leur maistre. Sur quoy je diray, que si ceste ostentation de titres rendoit le Roy d'Espaigne plus redoutable, ou, si la possession de tant de terres, faisoit qu'on l'eust craindre, & l'estimer tant puissant: il ne seroit pas seul à qui on deuroit ce respect en la Chrestienté: car si le Roy d'Espaigne merced ses titres, Roy de Castille, d'Aragon, de Grenade, de Nauarre, de Portugal, de Sicil

le, de Naples, de Sardaigne, Majorque, Comté à
 Minorque, Duc de Milan, Comte de F^are-
 gongne. & qu'il y adjouste les Duchés de
 Contés du pais bas, & toute l'Amérique, on
 roy de Dannemark met en ses titres, Ro-
 de Danemark, de Gotie, de Suecie, de Nor-
 uegue, Island, & Grunland. Duc de Sche-
 lesuic. de Holfatio, de Stolkmar, & de Diet-
 marfe. Conte D'aldembourg, de Delmon-
 horst. ect. Tous lesquels titres luy cōuien-
 nent mieux, que les autres à l'espagnol, car
 ce ne sont point vsurpations telles, que les
 sienes. & si l'on y prend garde, ils sont plus
 esclatans : car a prononcer seulement la Go-
 tie, & la Noruegue les pais des jadis Gots,
 & Normans, cela nous semble nous mettre
 vne fureur en auât, pour les grands rauagés,
 & inuasions, q̄ ces nations ont fait cy deuât,
 par toute l'Europe, dõt la tétreur nous en de-
 meure encore, & principalement à l'Espaigne,
 qui à demeuré si long temps en la subjection
 des Gots. Si ce Roy de Dannemark n'a les
 forces de ces jadis Gots, & Normands: si
 en ail, au moins, pour en mettre hors de ses

46
 quis
 prop
 des
 de
 Par
 aux.
 reuenu
 du
 mer
 moins
 renouue
 court
 tes:
 estoit
 au
 pais
 tilité
 appoin
 son
 tant
 avec
 fur
 souuēt
 plus

curies plus que le Roy d'Espaigne n'en
 oit sortir des siennes. (je di par terre) &
 her, il n'est pas moins fort q l'Espaignol.
 ire il a de plus beaux vaisseaux de guerre,
 il à des nauires de neuf cens a mille tōne-
 Et q plus est, si le roy d'Espaigne tire du
 reuenu du perou, cestuy cy en tire bien autāt
 du destroit du Zund, a lemboucheure de la
 mer Baltique, qu'on tient ne luy valloir pas
 moins d'vn million dor, depuis qu'il y a re-
 nouuele le tribut. Et c'est vn reuenu, qui n'ē-
 court point le dangier de la mer, ny des pira-
 tes: ou autres, qui le pourroient guetter, s'il
 estoit au peril qu'est le reuenu des Indes. Si
 au reste, ce roy tire peu de reuenu de ces
 pais [eu esgard a leur grandeur] pour l'infēr-
 tilité diceux, Aussi n'a il pas tāt de garnisōs a
 appoiner que le roy d'Espaigne, & n'a point
 son estat si brouillē, ny esbrāslē, ny subiect a
 tant de pratiques dedās & dehors ces terres
 avec ce que ce Prince n'est pas endebté. Et
 sur ce porpos pour monstrer aussi que bien
 souuēt locupatiō des terres vsurpees a porte

plus d'incommodité, que de commodité à l'vsurpateur: j'aleguerai vn des chefs de la remonstrance que le Roy de Danemarc Fride-ric dernier fit à son fils, se voiant pres de son deces: ainsi que j'ay ouï raconter audit pais. Mon fils je te laisse vn bel estat, asses bien disposé, & fort pour se conseruer contre le reste de la Chrestienté, pourueu que tu ne sois trop ambitieux, & qu'il ne te manque dexterité, pour entretenir en ton amitié les villes, & seigneuries de Lubec, Hambourg, & Lunembourg. qui seruent a cest estat de trois bouleuars inexpugnables du costé que le mal te peut venir, qui est du costé de l'Allemaigne, & ne te coustent rien d'entretenir, & tant qu'elles seront en leur estat, tu auras tousjours en elles de puissans amis, pour t'aider a tes autres affaires. Que si tu leur fais la guerre, tu ruines toi, & tes amis: que si tu les vsurpes, tu detruiras tes amis, & t'incommoderas toi mesme: dautant qu'il te faudra emploier tes autres moiens à garder ces villes, qui se gardét maintenant

d'elles mesmes, & te seruent plus qu'elles ne te seruiroient, si tu les mettois en ta subjection. Ceste remonstrance nous peut assez faire cognoistre, combien de terres tient le Roy d'Espaigne, qui lui sont plustost en charge, qu'elles ne lui apportent de commodité: & nos Rois l'ont experimenté souuent, mesme n'a pas long temps, tenant le Piedmont qui rapportoit peu, & coustoit beaucoup a garder. Ce qui fait que nous ne deuons pas estimer l'estat du Roy d'Espaigne si puissant, si fort, ne si reuenant: qu'on nous le veut faire accroire. Mais pour reuenir à la comparaison de nos Rois, si nous voulons redoubter l'un pour auoir tant de titres: que nous ne redoutons nous l'autre, pour en auoir d'aussi grands, & d'aussi specieux. Car si nous n'estoit a nous a redouter le Roy de Dannemarck, au moins ce seroit a ses voisins, qui toutesfois ne le craignent pas tant, que nous nous veut faire craindre le Roy d'Espaigne. Ou si nous ne tenons le Roy de Dannemarck pour plus grand Roy, pour auoir tant de Roys

mes, & seigneuries : a cause que'elles sont separees, & distantes les vns, des autres : ou que les vns sont sous les regions froides de l'Aquilon, les plus incommodes: & les autres peu fertiles en vne region peu temperree, & que nous ne mesurons sa grandeur qu'à la commodité de ces pais, & aux forces & moiens qu'il en peut tirer. Pourquoy tiendrons nous le Roy d'Espaigne si grand qu'on le faict? veu que ses terres sont aussi separees, que celles du Roy de Dannemarc, & que si les terres de celluy la ont l'incommodité de l'Aquillon: celles de cestuici ont l'incommodité du midi: ou l'intemperance de l'occident, Et si en a il d'aussi infertiles, & d'aussi perdues en regions lointaines, que l'autre en scauroit auoir. Consideré aussi ses grands affaires, soit pour la guerre, soit pour ses debtes. Pourquoy ne mesurons nous sa grandeur a ceste reigle? Qui est de rapporter sa puissance aux moiens, & forces qu'il a, & peut auoir: ce feisant nous trouuerons qu'il a peu de forces, & que ayant tant d'af-

faires qu'il a, ses moiens ne peuuent estre dits grands. Et par ce moyen nous verrons que cette grandeur, & puissance qu'on forge a l'Espagnol est vn beau masque, qu'on luy donne: lequel estant leué descouure la defectuosité du personnage.

Mais encores ce n'est du tout recognoistre l'imbecilité de l'estat Espagnol, si on ne regarde qu'a la consideration que nous en donne la disposition des Royaumes. Car a bien en juger il faut aussi regarder aux qualitez & disposition de celuy qui les tient: & lequel est comme la clef d'une vouste, qui tient le bastimēt en liaison. Et tout ainsi que nous prenons garde aux degres du Soleil, pour recognoistre de combien il est pres, ou loin de son couchant, afin de juger s'il nous restera guieres de jours: nous pouuons de mesme en regardant l'aduancement de ce Roy en la course de son age, juger a peu pres cōbien il luy reste de lumiere en ce monde. Par ainsi considerant les qualitez de ce Roy, on ne trouuera rien en luy, qui conuienne a

Prince magnanime: car combien qu'on le considerat d'un age, & disposition propre à l'execution de grandes entreprises: on luy trouueroit manque de courage, manque de conduite, & de jugement: & en somme manque de viuacité a desseigner & manque de valeur a executer. Car c'est vn Prince pusilanime qui ne fut jamais capable que de dresser quelque menagerie: de patir quelques heures du jour a vn Cōseil & de receuoir toutes les impressions qu'une estourdie ambition, & vne insatiable auarice luy metēt en auant: & mesme ceste dānable auarice, le plus infame vice qui sçauroit estre en vn Prince: car c'est elle qui suggere en iceluy toutes sortes de pernicieux desseins, & laquelle le pouf se a exercer toute iniquité & tyrannie, ainsi qu'on le peut remarquer en ce tirant qui à esté adōné a ce vice des sa jeunesse. Et si tant est que bien qu'il fust en son age fortial, il ne se peut trouuer en luy rien de recommandable pour les bonnes parties requises à vn Prince. qu'est ce que nous y trouuerons

aſtheure, que l'age a rēdu dautant plus les ra-
 cines de ces vices inueterēes: Aſtheure qui
 radote: Aſtheure que l'imbeciilité de ſa per-
 ſonne l'engage a rechercher pluſtoſt vn bon
 repos, qu'vne perilleuſe guerre. Certes s'il a
 uoit vne bōne conſcience, il ſongeroit pluſ-
 toſt à la diſpoſition de ſon ame, & a penſer
 de gagner le Royaume ceſte pour icelle
 que non pas de gagner plus de Royaumes
 terreſtres, qu'il n'en a en ce monde. Et qu'on
 eſtime il que l'eſpaigne ne ſoit pas aſſes grā-
 de pour l'enterrer? non je penſe, car je croi
 qu'il ſe meſure à ſon ambiſiō, qui eſt ſi grā-
 de que toute la Chreſtienté ne la pourroit
 enclorre, ou limiter: Mais il ſe trōpe fort, car
 l'Ambiſion eſt comme la flame de la chandelle
 deſſe, qui ſ'eſtaint quand la chandelle vient
 faillir: & ainſi ſon corps mort ſon ambiſion
 eſt eſtainte, il ne faudra plus de terre pour
 la contenir. Je vous laiſſe a penſer quel fruit
 on peut eſperer que raporte vn tronc de
 ſec & pourry, & quel fondement y peuuent
 auoir nos ligueurs.

Ioinct que fuiuant nostre propos, il faut considerer que les estats d'Espaigne ne sont liés en leur vnité, que par ce filet de vie qui reste a leur Roy. Comme ainsi soit qu'il y ait plusieurs de ses subiects, qui n'attendent que la mort de ce Lion, qui les mettra hors de crainte a cause que les lionceaux ne pourront estre si dangereux : & lesquels ayans a se debattre entreux pour la proye ne pourront retenir le tout entre leurs griffes, & la preuoyence de ces choses n'est que fondee en tresbonne raison. Carce Philipès icy, n'est point, Philipès de Macedoine, qui ayt vn Alexandre pour luy succeder. Il n'a qu'un fils maladif, & hebeté. vn pauvre enfant qui print son mal de sa nourrice verolee (Si on n'ayme mieux croire, qu'il la porté des rains de son pere) lequel fils on n'a sceu guerir: quoy que par le conseil d'un moine, on ayt essaie de le reffondre, luy faisant renoueller la chair. Et de faict, Il sembla pour quelque temps que cella luy apportat de l'amandement: Mais en fin il c'est trouué pis que ja-

mais. Et cependant cest enfant quoy qu'il soit incapable de regner, si est il pour seruir de sujet à la diuision de cest estat: car aduenant que la fille ayfnee s'en voulut saisir (comme il n'ē faut pas douter, veu qu'elle a si bien succé le laiēt de l'ambition pour estre desfa introduite à la disposition des affaires) Si est ce, di je, qu'il se trouuera tousjours plus d'Espaignols, fauorisans le fils à la successiō, qu'il n'y en aura pour la fille: dautant mesme que les plus grands seigneurs seront bien aises d'auoir ce pretexte pour s'exēpter de la domination d'un prince estranger, qui leur seroit a craindre. Et par ainsi voila deux partis fondes qui en engendreront vn troisieme. Assauoir celuy du Duc de Sauoye, qui pour le droict de sa femme veut auoir part au gaireau, & sans doubtte il tend desja a s'asseurer des terres d'Italie. Je laisse au surplus a penser si ces diuisions ne fauoriseront pas les sujets, qui se voudroient soustraire de ceste tyrannie & les Gouverneurs & vice roys des terres & Royaumes escartes de cest estat
 lesquel

lesquels voudroient s'approprier les estats qu'ils auroient sous eux, comme il y apparence que plusieurs prendront ce party. Et voila les grandes esperances qu'on peut fonder sur l'estat espagnol pour fortifier la ligue: vn apui qui est comme le rozeau d'egypte, qui fait choir tous ceux qui s'y appuyent.

Que s'ils s'attendent à l'esperance du mariage de l'Infante d'Espaigne, se promettans qu'elle acquerra par iceluy moyen de pouruoir a ces inconueniens: Et qu'ils en feront plus fortifiez. Quel Roy, & grand Prince y a il en la Chrestiente de sa Religion, ou auquel elle puisse pretendre? Non pas vn, de qui on puisse faire estat: Tout le grand party qu'elle peut attendre, cest de quelque Prince d'Italie, Sinon que ce fust le frere de l'empereur: car quand à l'Empereur, il est incapable de mariage, ainsi que lon tient, & lequel de ces deux que ce fut, si y apporteroit il aussi peu de moyens, d'Authorité, & de prudence: qu'autre scauroit faire. Que s'il y a quelque grand parti en la Chrestienté: Certes il

faut estimer que nostre Princesse, soeur unique du Roy, en sera plustost recherchée, que l'autre: Car elle est plus recommandable, soit pour la grandeur de la maison, soit pour l'alliance, & soit pour beaucoup de graces, & vertus qui reluisent abondamment en elle. Laquelle mesme, lors quelle n'estoit que Princesse de Navarre, a esté recherchée de plus grands partis, que n'a esté celle d'Espagne.

CE que je dis en cet endroit est chose toute claire, & ce que je propose touchant la personne de ce Roy, & de ces estats, & moyens, n'est point chose dont la verification en soit difficile. Car son age, ne se peut deguifer: lequel estant plus que sexagenaire nous donne assez d'indice de son indisposition. Quand a sa valeur, ou profession aux armes: les plus ignorans sauent qu'il ne fut jamais en guerre, qu'il ne commanda jamais à armée, & ne fut jamais en bataille, ny combat: On scait qu'il fait la guerre plustost par pratiques, que par armes & plustost par le-

perfidies de ceux qui veulent hazarder leur vie, a faire quelque acte detestable, que non pas hazardant la sienne alencontre de ces ennemis: Et si on ne veut croire qu'il soit le principal fauteur de la desloyale perfidie commise en la personne du Roy Henry deffunct: On ne peut nier qu'il ne le soit de celle, qui fut cōmise en la personne du Prince d'Orange, car elle appert par les actes de la deposition du meurtrier, & assassineur, qui sont au pays bas: comme il se trouue aussi coupable du premier attentat perfidement fait sur la personne dudit Prince: & voila la façon de combatre. Comme il le fait d'ailleurs plustost par poison, que par glaiue: ainsi qu'on peut assez auoir entendu, qui fait que ie n'en toucheray plus auant en cet endroit: Me suffisant au surplus d'aduiser ceux qui pourroyent estre mal informez de la vie de ce Roy, & de ces gestes qu'ils trouueront és histoires de nostre temps les cruantez qu'il a fait exercer, enuers beaucoup de pources innocens, plustost qu'on n'y trouuera nuls

exploits d'armes par luy, ou foubz luy faits. Et pour plus grands exemples de la valeur de ce Roy: On ſçait que la Goulette, a eſte gagnée des Turcs, par faute qu'il n'auoit courage, ny moyens pour la ſecourir: Ce n'eſt plus Charles lequint, Empereur des Allemagnes, aſſiſté de ceſte belliqueuſe nation, & des autres voiſines: Et cependant il luy ſemble, que la gloire de ſon pere luy eſt ſucceſſiue, c'eſt pourquoy, il fait tant du grand, ne recognoiſſant pas qu'il eſt deſcheu de la grandeur, dignité & generoſité d'iceluy. Quant a ceux qui peuuent ſucceder a ce Roy, cela ne ſe peut cacher & leurs qualitez personnelles ne peuuent eſtre deſguiſées, ny la preuoyance de leur diuiſion obſcurcie. Et pour le regard des choſes alleguées, touchant ſon eſtat: Il eſt aſſez notoire, en combien de membres il eſt departi & les cosmografies font foy, ſi les deſcriptions (que j'en fay) ſont fauces, ou non: Et ſi les moins entendus ne veulent croire le peu de forces & moyens que ce Roy en peut

rer, pour fauoriser le parti de la ligue: Ie les renuoye aux effects qu'il a rendus de si grandes promesses, qu'il a faites & des esperances qu'ils s'en donnoyent. Aux premiers troubles: lors que la diuision de la Religion vint en France & qu'il monstroit autant fauoriser le parti Catholique, qu'il fait a' l'heure la ligue: Il offrit au Roy (ou plustostaux Guifars) qui faisoient la guerre sous son autorité) de leur donner secours de trente, ou quarante mil hommes: Et tout ce qu'il enuoya furent quelques trois milles hommes, dont peut estre quinze cēs, qu'il y en auoit a la bataille de dreux, demeurarēt sans cōbatre, iusques qu'ils virēt la bataille gagnée, & a pres se vouloyent attribuer l'honneur de la victoire & se monstrent en cela vrais Espagnols: Assauoir de monstrent force brauade, & peu d'effect. Despuis la continuation de nos troubles, ausquels il a tousjours serui d'attize feu, comme esperant se preualoir de nostre ruine, ainsi que ceste ligue c'est mise en auant a sa suscitation: Ce n'estoit que pro-

messes de cet Espagnol : Il deuoit des la premiere année tout renuerfer : Il deuoit faire plouuoir les double ducats au sein d'vn chacun, comme la Rozée de Iupiter. Mais en fin qu'a-ce esté : il a demeuré quatre années en trauail a enfanter vne armée Nauale, que nous auons dit cy dessus, de laquelle il deuoit ce luy semboit, foudroyer toute la Chrestieté. Ceste armée deuoit sur tout surgir en Angleterre & enuahir ce Royaume. Mais quoy le Drak seulement, avec vne petite flote de Nauires ramassez a la haste sur la coste de Plemouth, ou ils deuoient faire leur dessente, les repoussa si bien, qu'apres auoir prins l'vne de leurs plus fortes Nauires, ils furent contraints de s'engoulfer au distroit d'entre les deux terres, & en fin de se mettre a la rade deuant Calais, ou ils furent battus Et l'armée dissipée, de sorte qu'il y eut peu de Nauires qui ne perissent, ou ne fussent prins : Et voila le grand effort de ceste armée, qu'on peut dire auoir esté vn orage, qui menaçant la terre, est allé fondre en la mer. Et pour le

regard de ces autres effets, il deuoit fournir tant de millions d'or a nos ligueurs qui a peine en ont receu cinq cens mille, si ce n'est que quelques particuliers en ait engraisfé leurs mains. Et de l'armée du Prince de Parme, il la faudra payer & n'est que pour vne passade: car il ne peut longuemēt demeurer en France, laissant le pays bas despourueus: de fait que ceste armée est pour leur apporter plus de ruyne, que d'auantage: & s'ils en ont quelque petit secours, cest la commodité de l'armée dressée pour autre effect, qui la leur donne & non autre chose: que fait qu'on ne doit pas estimer cela vne grande assistance. Si nous considerons donc cela & la consequence que nous en deuons faire: Assauoir que si aux premiers coups qui par raison doiuent estre les plus grands ils monstrēt auoir si peu de force, que sera-ce des deniers apres qu'ils seront harassez: certes a ce compte ils seront bien lents & leurs fināces seront bien courtes apres qu'ils en aurōt employé quelque notable somme en France veu qu'elles

font si manques deuât que d'en y emploier
 Mais n'est-ce pas faire des aueugles que de
 ne remarquer ces deffautz : Certes si sçeut e-
 sté a faire a vn Roy aussi fort, & puissant qu'un
 Roy de France bien estably en son Royau-
 me: Nous auriõs senti l'effort d'une douzai-
 ne de grandes armées, depuis le commence-
 ment de ceste ligue que le Roy d'Espagne a
 entrepris de se rendre maistre de France.
 Non ligueurs : que l'esperance de quelque
 petite armée Naualle qu'il vous promet fai-
 re surgir en France (qui sera quand il pourra,
 & non quand il voudra) ne vous oste point
 le iugement: le temps qu'il lui faut pour pré-
 dre halainé apres vn effort vous doit donner
 suffisant indice de sa foiblesse. Que s'il en fait
 vn autre, il se debilitera du tout & vous lai-
 sera despourueuz de secours, & de moyens
 de vous deffendre.

LE Chef de la Ligue estant ainsi repre-
 senté, ses forces & moyens : il faut venir aux
 membres d'icelle, quõ trouuera aussi foibles
 pour soustenir ce Chef, que ce Chef a peu
 de quoy

dequoy les bien conduire. Et a ceste occasion ie commenceray par l'Italie: ou ie mafseure qu'on me passera, que ie ne cõte point le Pape, car depuis la mort des deux derniers, on n'en a point fait election d'autre, qu'on sache. Et puis il ny peut venir Pape, a qui il ne faille quatre, ou cinq ans pour dresfer ses affaires: Et encores assure que ce fust qu'il vescut tant, si ne seꝛauroit il les mettre en point d'aider la Ligue de chose qui baille en faire cas: Car les Papes de ce temps, ne sont pas si aisés, qu'ont esté cy deuant leurs predecesseurs & ne sont point obeis si reuament qu'ils ont esté jadis, qu'on tenoit pour point de Religion de leur obeir: ast'heure on ne se laisse point ainsi piper, cest pourquoy on ne craint point leurs bulles, lesquelles n'ont point d'efficasse en l'endroit de nostre Roy, qui porte en sa creance l'antidote de leurs poisons. Au reste de l'Italie, on ya fait deja vne contre-Ligue: les Venitiens qui font la plusgrande force, & qui n'ont guieres moins de moyen, que l'Espagnol &

qui luy font entierement contraires , pour l'opposition qu'il font a sa grandeur : Ont recogneu nostre Roy , pour vray , & legitime Roy de France , Et ont continué l'alliance avec luy : Et le Roy est pour tirer plus d'assistance d'eux , que toute la Ligue n'en scauroit tirer de l'Italie. Le Duc de Ferrare ne s'embarquera point en ses affaires , car la grandeur de l'Espagnol luy est trop suspecte. Quant a celuy de Mâtoue , il a recogneu nostre Roy & est pour luy assister. Le florentin en fait de mesme , de fait que la Ligue ne peut faire guieres d'estat de l'Italie. Et ny a guere que Genes, qui s'embarque en affaire, ou l'Espagnol soit meslé. Genes qui n'est plus en son ancienne splendeur & qui est decheue de ses forces & moyens : Et par ainou nous pouons conter l'Italie plustost contre eux, que pour eux. Et si on y comprend le Duc de Sauoye, Il y peut apporter quelque petite aide, a cause du voisinage. Mais qu'est ce d'un Duc de Sauoye , On scait assez ses combien le Piedmont, & la Sauoye ont

peu resister à nos Rois : quand ils ont daigné mettre le pied dessus , notamment la Sauoye qui ne tint pas trois jours contre le Côte de sainct Paul, qui y fut enuoyé par le Roy François & qui ne pourroit resister a la moindre armée que y auroit son passaige : Et puis les praticques , qu'il faut faire a ce Duc, pour auoir sa part de l'heritage d'Espaigne, le diuertissent de penser de si pres a la Frâce, car il entend bien ce prouerbe, qu'il ny a meilleur que de jouër a l'asseuré.

Si de l'Italie, nous passons vers les Suisses : nous trouuerons qu'ils ont recogneu nostre Roy , & sont tres-affectionnés à son alliance, cōme il sera dit cy deffoubs, quād ils feront mis au rang des amis, desquels le Roy peut faire estat pour son secours. Et ne faut point que la Ligue face nul estat de tirer assistance d'aucun de leurs Cantons : Si ce n'est de quelque homme qui se peut escouler a la def-robee, attiré a force d'argent, si bien que ceux qui en sortirōt pour la Ligue faut qu'ils se proposent de ny rentrer plus , car ils en

feroient punis, d'autant que les seigneurs des Cantons ne veulēt pour rien enfreindre l'alliance, ny se despartir de l'amitié de ce Roy.

LE le Duc de Lorraine ne peut apporter guiere d'avantage a ce party, car il se trouue le doigt entre deux pierres: Assavoir entre nostre Roy, qui luy est d'un costé: & les amis, & alliez de sa Majesté (qui sont les Princes protestans) lesquels lui sont de l'autre, Et qui peuvent l'accabler en trois jours: Car il n'a en tout son pais place, qui puisse attendre un siege, que la ville de Nācy, qui n'est pas pour soustenir grands efforts. En outre son pays est pauvre, & maintenant tout ruyné car cest le passage de toutes les armées qui viennent d'Allemaigne. Et faut bien faire estat de ses forces pour fortifier la ligue en France, car il est certain que toutes les forces de son pays n'empescheroient pas le passage de la montaigne de Sauerne (si difficile qu'il soit) a cinq cens Reistres & a un regiment de Lancequenets. Aussi on a veu qu'elle assistance il a peu donner au Duc du

Mayne , lors qu'il en a eu besoin car feulement il a crainct de le retirer en son pays, de peur que cela ne jettest l'effort de la guerre sur luy , pour laquelle soustenir il n'est pas asses fort.

P O V R pourfuiure a ceux qui nous sont plus voisins, il y a l'Euesque du Liege qui a toute son affection a la Ligue. Mais la dispute de l'Euesché de Conloigne la tellement embarqué aux affaires du pays bas , qu'il se trouue asses empesché de ce costé , mesme à cause que le Lecteur Truxes est en Holande supporté des estats, & du Conte Maurice de Nassau qui raschèt a le remette en son Euesché de Conloigne. Et se faisant tiennēt tous les jours en ceruelle ledict Euesque du Liege, qui a cause de cela n'est pas siourny de finance, qu'il en puisse assister la Ligue.

P A S S A N T en fin aux dernieres esperances que peuuent auoir les Ligueurs, cest au corps de l'Allemaigne, Mais certes elles sont fort legeres , car s'ils vouloyent faire estat de l'Empereur, ils se tromperoyent, pource qu'il ne s'y veut embarquer , ayans les Prin-

ces, & Estats de l'Empire de contraire des-
 feing: & quand il en auroit la volonté, il n'en
 auroit pas le moyen, car il n'a point de for-
 ces, d'autorité, ny de creance en Allemai-
 gne: qu'en ce qui cōcerne le bien de l'Empi-
 re. Et au reste de sō particulier, il est si affairé,
 qu'il a plustost besoin de chercher de layde,
 que d'en donner. Joint à ce que cest vn Prin-
 ce effeminé, qui n'a rien de considerable en
 lui, que le tiltre d'Empereur, duquel mesmes
 il ne peut fauoriser la ligue. Quāt aux autres
 Princes de la maison d'Austriche, qui sont ses
 freres, & oncles: Ils sont peut forts, & peu
 fournis de moyens, de faict, que le moindre
 chef de maison des Princes de l'Empire est
 pour mettre plus de forces en campagne,
 qu'eux. Au demeurant de l'Allemaigne, l'Es-
 pagnol n'y a pas la creance de son pere: Aus-
 si n'y a il plus de Princes, qu'il luy soient af-
 fectionnés, comme il y en a eu cy deuant.
 Le Duc de Brundznich, qui est aujourd'huy,
 n'est pas de la Religion de son pere, & a
 tres-bien remarqué les desseings de l'Espai-

gnol, qu'il aidera aussi volontiers a rompre que son pere eust aidé a les executer. si la Ligue pouuoit faire estat de quelque Prince d'Allemaigne, cest a dire, des chefs de maison : Ce seroit du Duc de Bauiere (qui ne tient pas toute ceste prouince, car le Palatin en tient vne bonne partie) Mais il ne si engageras pas volontiers, contre le gré des autres Princes qu'il craint d'offencer se voiât le plus foible : & si est à presumer qu'il ne voudra pas s'en prendre a la maison de France, a laquelle la sienne est beaucoup obligée. Que s'il a affection au parti de la Ligue, il feroit prou, s'il pouuoit asseurer l'estat de Colloigne a son frere : ce que luy est aussi mal aisé, qu'il eust esté difficile a son dit frere a s'en rendre maistre, s'il n'eust eu d'autres assistance, que la sienne. Il y a d'auantage en Allemaigne des Euesques, qui pourroient bien affectionner la ligue : mais ils ne s'y peuuent embarquer ouuertement : d'autât qu'ils sont esclairez de trop pres des Princes protestās. l'Archeuesque de Mayence est le premier en

dignité, & en moyës: mais il n'oseroit bouger, pour chose qui fust, à contre-cœur du Conte Palatin, du Duc de Brundznich, & du lantgraue de Hefsen, entre lesquels il a ses terres enclauées. Les Euesques ont bien en Allemaigne de grands reuenus, mais leurs estats ne sont pas fortifiez, ni affermis comme ceux des Princes hereditaires & eux n'ont nulle creance parmy les gens de guerre: outre ce qu'il y a en Allemaigne, plus d'Euesques mariez qui on quitté la forme de l'Eglise Romaine, que d'autres: & lesquels assisteroient plus volontiers nostre Roy, que ceux la n'assisteroient la Ligue.

VOILA donc toute nostre Ligue descrite, car je croy qu'ils ne font pas estat qu'elle s'estende en Poloigne, ny que de la ils puissent auoir secours. En quoy on peut voir qu'elle n'est si formidable, qu'on pense & qu'elle n'est pas si apuyée, qu'on la fait. Au contraire, on verra que cest vn party mal fondé, & qui n'a point de ressource, & qui ne peut faillir a estre renuersé, d'autant mesmes
que

que ce qu'ils tiennent en Frãce n'est retenu, que pour les grandes esperances qu'on leur donne. Cest pourquoy je ne mettray autrement en conte le party qu'ils y ont, m'asseurant qu'ils n'en peuuent faire estat, que pour autant de temps, qu'ils demeureront mal persuadés: Et est à presumer, que s'ils se recognoissent, ils aideront plustost a remettre la Frãce, qu'a la ruiner: & à en sortir l'estranger plustost, que de l'y mettre. Car je m'asseuré que la France voudra tous-jours demeurer France: & en son naturel fidelle a ses Princes legitimes. Non, il n'est pas a croire, que nostre France, qui a esté si long temps le Bucephal de nos Alexandres, qui n'a voulu porter autre, que son maître & a renuersé, & mis sous les pieds tous ceux, qui se font jngerez de mōter dessus, se laisse maintenant dompter a autre: veu mesmes qu'on y vient a si fauces enseignes, desguisant leur infidellité, & rebellion a l'encōtre du Roy, auquel ils desnient l'obeissance qui luy est deuë: le voulant frustrer de son

estat, cōtre les loix diuines, & humaines. Dōt les vnes disēt, sers a dieu & honore le roi. Rēs a Dieu, ce qui est a Dieu, & a Cesar ce qui est a Cesar. Et si Dieu cōmande de rendre a vn payen l'obeissance, que luy est deuë : cōbien plus ceux cy sont ils subjets a la rendre a vn Prince Chrestie. Cela est indubitable, qu'ils y sont plus obligez. Et le deniement, qu'ils luy en font, ne justifie pas leur cause: non plus que celle de l'estrangier qui veut vsurper ce qui appartient a autrui. Qui sont deux grands points pour remarquer l'infirmité de ce party : lequel n'ayant le droict de son costé, ne se peut promettre l'assistāce de Dieu, quelque pretexte de Religion qu'on prenne : Car le Roy ne combat pas pour la Religion, ains pour l'estat. Il ne demāde pas l'administration de la conscience : ains celle qui luy est politicquement deuë. Elle luy appartient, on ne la luy peut justement refuser : & qui fait autrement est coupable deuāt Dieu & les hommes.

Ce n'est asses representé la foiblesse de

la ligue : si on n'oppose quand , & quand a icelle le party contraire, qui est celuy de nostre Roy , car nul ne peut estre recogneu foible, que par l'opposition d'un plus fort. Ce faisant, si j'ay commencé a l'autre party, aux estats de leur chef (comme la chose la plus remarquable de leur costé) A contrefil: je commenceray icy par nostre Roi, comme la chose la plus considerable qui soit au parti. Nostre Roi fondé en droict : a qui le Roiaume appartient par legitime succession, & par la loi fondamentale de l'estat qu'on ne peu impugner. Nostre roi beni de Dieu, & muni de beaucoup de ses dons : & graces : il est premierement doué de sa crainte : il est tout cōfit en clemence, & benignité. Il est rond, & pleinde bonne foy, liberal, & plus prompt a pardonner, qu'a se venger de ses ennemis. En outre c'est vn Prince de bō aage, de bonne disposition, endurcy au trauail, propre a patir sous le faix des armes, ou il a esté adōné despuis son enfance : & les batailles qu'il a données font foy de sa valeur, & grande

experience, comme d'ailleurs ses actions nous font remarquer en luy vn esprit vif, vn jugement rassis, propre à conduire de grandes armées, & a traicter de grands affaires: luy qui a le conseil en soy mesmes, qui est prompt a desseigner, & diligent a executer: & qui en somme est aussi vigilāt, que Cæsar: & aussi courageux qu'Alexandre: Et si on recherchoit de pres leurs comparaisons, on trouueroit en ce Prince beaucoup de belles parties qui ont manqué aux autres.

EN apres ce Roi se trouue assisté de tous les Princes du sang, qui sōt les colonnes de l'estat: de Princes, qui le secondent en valeur. Il est recogneu & maintenu de tous les principaux officiers de la courone, & quasi de tous les gouuerneurs des prouinces. Il y a bien peu de la Noblesse, qui ne le recognoisse, & ne le suiue pour la manutention de l'estat. Parmy laquelle Noblesse sont les plus notables seigneurs de France, & les gentils-hommes les plus signalles, qui mourroient plustost, que de se soubmettre en la subje-

ction d'autre, que de leur Prince naturel, à l'exemple de leurs ancestres. Eux qui y sont poussez d'affection enuers le Roi, & engagez de fidelité, & d'interest a le maintenir: & je dy notamment d'interests, pource que l'estat ne peut changer de maistre, ni estre alteré en sa forme d'administration, que ce ne soit a la ruyne de la Noblesse. Et on peut auoir remarqué a l'armée du Roy, lors qu'il a fallu donner bataille a l'ennemy, s'il a eu manque de Noblesse Françoise. Non, s'il y en a quelques vns d'abastardis, tous ne le font pas: la plus saine, & la meilleure partie recognoist son Roi. Il n'y en a que bien peu, qui sont engagés au contraire party, par la proximité du sang, par alliance, ou obligation particuliere aux autheurs d'iceluy.

D'ailleurs, la plus grand part des Ecclesiastiques recognoit nostre Roy, ce qui accuse d'autant plus les autres de leur rebellion. Car puis que ceux cy peuuēt avec bonne conscience viure, sous le Roy, les autres y pourroient bien viure, s'ils en auoient. De

faict, le croy qu'il n'y voient autre difficulté que celle cy, & leurs actions le demonstrent: Aſſauoir, que n'ayant qu'une mauuaife conscience fouillée de beaucoup de coulpe, ils pensent qu'ils ne pourroient viure ſoubs ce Roy en netteté de conscience, ny hors du danger duquel les poignantes tranſes d'icelle les menace. D'abōdant la pluspart des villes, & du riers estat, ſont en l'obeiſſance de ſa Maieſté. Le party le plus fort en France eſt le ſien: & vne partie d'icelui eſt biē éprouuée: il ne faut point craindre qu'il ſe reuolte de ſon obeiſſance, & quand bien ſon party ne croiſtroit, & qu'il ne vouluſt employer ſes puiſſans amis eſtrāgiers, (qui luy peuuent donner plus de ſecours en trois mois, que toute la Ligue eſtrangiere n'en ſcauroit donner de dix ans, a leurs partiſans François) Si eſt-ce, di-je, qu'il a en France de quoy gagner tout l'eſtat: Et au pis aller, d'y rendre la guerre perpetuelle, quand il voudroit ſeulement ſe ranger a la deſſenciue. Et certes, noz Ligueurs peuuent bien remercier la comiſſe.

ration, que le Roy a eu de la France , & le soing qu'il a eu de l'espargner & soulager: car s'il eust voulu employer les Princes estrangers, ses alliez, & amis, engagés d'obligation, & d'affectiō a le maintenir en la defence de son estat: sans doupte il les eust deja tous exterminés. Mais ce Roy bening (selon sa coustume) n'vse des extremes remedes, que le plus tard qu'il peut, & je laisse a juger a vn chascun, si ce Roy, n'estant que Roy de Nauarre, pour enuoyer de simples Ambassadeurs vers ses amis , a eu le credit d'auoir de grandes armées estrāgieres a son secours: si maintenant qu'il est Roy de France , & reconnu pour tel d'eux : il n'en tireroit pas d'auantage, les cherchant avec plus d'aparat, ce seroit mal conjecture, de l'estimer autrement.

Mais puis qu'il faut faire parade des Rois, & Princes alliez , & amis de nostre Roy : je commenceray a l'Angleterre , ou est ceste puissante, & vertueuse Princesse : qui par sa prudence & sage conduicte (surpassant la

commune capacité de son sexe) à tenue & conseruée ceste belliqueuse nation en son obeissance, si long espace de temps, qu'il y a qu'elle regne. Et s'est tres-bien garantic des desseings qu'on a eu contre elle, & son estat: tant dedans, que dehors le Royaume. Ayant d'ailleurs maintenu son autorité en Irlande, qui fait vn autre Roiaume, ou elle a surmonté toutes les rebellions, qu'on y auoit esmeuës a l'encontre de sa Majesté. Ceste Roine, di-je, autant affectionnée a la prosperité de nostre Roy, a present regnant, que ses predecesseurs ont esté enuieux de celle de nos antiens Rois: & laquelle y est poussée, tant pour l'interest qu'elle a a ce que cest estat ne tombe entre les mains de ses ennemis: que pour le zele de sa religion. De fait, qu'il faut estimer que comme elle a deja des long temps apporté son assistance aux affaires de ce Roy, qu'elle ne luy manquera pas maintenant, qu'elle y est esmeuë par de plus grandes considerations: & de d'escire ses forces, & moyens aux François, ce seroit al-
lumer



lumer la chandelle a plein midy: qui fait que je dirai seulement, qu'elle est assez forte pour faire guerre ouverte au Roy d'Espagne & pour luy donner plus d'affaires, que le Duc de l'Enclastre (cy deuant sorty de sa maison) n'en donna a Henry second Roi de Castille, predecesseur dudict Phillippes: auquel il eust osté l'estat, sans le secours, que le roi de France donna a l'espaingnois, qui neanmoins fut contraint de terminer le differant par le moien d'un mariage.

Chascun sçait l'estroite alliance des Escossois avec les rois de France & le soing qu'ils ont toujours eu a les secourir en leurs affaires. En quoi l'affection leur est augmentée d'autant plus, qu'une nouvelle consideration, qui est en ce roi: assavoir pour la religion; les y conuie plus estroitement: Et le parentage qui est entre leur roi, & la maison de Guise, n'a point telle efficace en lui, qu'il le face en rien destourner des conuenances de l'alliance offenciue, & deffenciue, qui est entre les maisons de France & d'Escoffe: Et

l'exemple n'agueres aduenu a l'encontre des partisans des Guysars en son Royaume, nous assure assez que leurs pratiques ne sont pas pour y prendre pied. Nul je croie ne doute aussi que ce roi aye moien d'assister le nostre d'hommes & de vaisseaux de guerre : & ne faut point doubter qu'il ne le face, quand il en seras requis, veu qu'il reconnoist nostre roi, pour vrai successeur a la Corone de France, & se monstre affectionné a son party.

Le roi de Danemark, que j'ai montré cy dessus n'estre pas vn Prince de peu de forces, & moiens, reconnoist pareillement Henri quatriesme comme legitime roi de France: Et si n'est point si loing, qu'il ne le puisse secourir, & par mer, & par terre. Et comme ainsi soit que le roi de Danemark a present regnant, soit vn jeune Prince de belle esperance, & qui a succédé avec les royaumes a l'affection que son pere pourtoit a nostre roi, & a son party : il est aussi a presumer, qu'il voudra illustrer son nouveau aduene-

ment de quelque faict memorable: & il n'en ſçauroit faire vn, ou il acquiſt plus d'honneur que d'aſſiſter noſtre roi, qui a la confeſſion de ſa religion conforme a la ſienne.

Le roi de Suede eſt plus loing, & moins commodément peut ſecourir noſtre roi: ſi eſt-ce qu'eſtant de la confeſſion des Princes proteſtans d'Allemaigne, recognoiſſant ſa Maieſté en ſon droict, comme il fait, quãd il ſeroit queſtion que tous les Princes Chreſtiens, amis de noſtre roi, conuinſent a vne commune ſubvention pour ſon ſecours (cõme ſans doubte ils le feroient, ſi le beſoing pourtoit qu'on les en requiſt) Le roi de Suede, je m'aſſeure participeroit (ſelon ſes commodités) a l'aſſiſtance qu'on lui feroit: car outre la reciproque obligation, que les rois ont de ſe maintenir l'vn l'autre en leurs états: il y ſeroit eſmeu pour la religion. Car il n'agrèeroit pas volontiers qu'un Prince fut de-jette de ſon eſtat, a cauſe de la religion conforme a la ſienne.

D'aller rechercher la Poloigne pour no-

stre Roy, non plus que pour la Ligue, il n'en est de besoing: combien que s'il y a vn Roy, & tel qu'on dit qu'il a esté esleu, despuis la mort de Sigismont, lequel y regna apres que nostre deffunct Roy en fut party: Encores seroit il pour apporter beaucoup de faueur au dict sieur Roy, mais, je suis d'aduis, qu'on n'aille si loing pour chercher secours, depuis qu'il y en a de plus pres. C'est pourquoy je ne feray aussi nul estat de la Hōgrie, ny pour vn parti, ny pour l'autre: car d'ailleurs, ce quien reste en la Chrestienté, est asses miserable de soi. Et quand a la Boheme, je suis contant de la mettre en ce rang, quoi que les Bohemiens (pour auoir l'Empereur pour Roy) ne laissent d'ensuiure l'institution de Iean Hus natif de leur pays: duquel ont dict qu'est deriue le non de huguenots. Ioinct que l'Empereur ne les peut faire despartir de leurs antiennes alliances: Et on sçait combien les Bohemiens ont esté tous-jours affectionnés a l'assistance de nos Rois: resmoing Charles Roy de Boheme, qui fut si

long temps en France , pour le secours du Roy Phillippes de Valois , à l'encontre d'Edouart Roy d'Angleterre.

Les plus remarquables forces de la Chrestieté, & les plus promptes a nostre secours. Ce sont les forces des Princes protestans, & des republicques, & villes Imperialles d'Allemagne qui sont de leur cōfession. Lesquels Princes, & estats on ne doute, Je croy, estre amis de nostre Roy, & desireux de luy porter toute aide, & assistance. Car si la plus part d'eux l'ont fait , quand il estoit seulement Roy de Nauarre: à plus forte raison le feront ils maintenant tous, quand il est Roy de France, comme ils le recognoissent, & outre toutes les autres considerations, qu'on scauroit alleguer la dessus: Il ne faut pas les croire si ingrats, qu'ils ne recognoissent l'obligation qu'ils ont de leur repos a nos defunts rois en l'endroit de cestui-cy: l'amitié duquel ils honorent sur toutes autres.

Or pour faire recognoistre de plus pres a vn chascun, qui sont les moyens des Princes

protestans, & de leurs forces: Je veux en d'escire le plus grande partie, qui sont ceux dōt j'ay cognoissance.

Premierement, il y a les trois electeurs de l'Empire, Princes seculiers: lesquels ont telle autorité, & creance en Allemaigne, que l'Empereur n'en a que celle, qu'ils luy deffèrent. Le premier en dignité, de ces trois, est le Conte Palatin: lequel est soubs la tutelle, & administration du Duc de Cazimir son oncle, Prince dōt la valeur est asses cogneuë en France. Et quant aux moyēs du Palatinat, on sçait qu'ils sont grands: & la France a asses souuent essayé, de qu'elles forces ce Prince peut aider a nostre roi, qui faiēt qu'estant chose si cogneuë, je ne me mettray pas en peine d'en parler plus auant.

Le second, est le Duc de Saxe, qui pour ses grād moyens, à aequisē vne plus grande creance, que le qremier. C'est le Prince de la Chrestienté le plus aisé, qui a le plus de thresors, & qui (selon la grandeur de son estat) est le plus muny, & fortifié. On tient, qu'Augu-

ste pere de cestuy n'aguieres decedé, qui a tenu l'estat trēte-cinq ans, & plus, a fait chaque année reserue d'un milion de Dhalars: au moins apres quelques premieres années qu'il eut remis l'estat: & cella est aisé a juger, quand on raporte son reuenu a la despence qu'il faisoit, laquelle a esté tous-jours bien réglée, car c'estoit le Prince de l'Europe le plus mesnagier, & espargnant: de fait que le thresor qui a laissé au Duc Christian son fils, ne scauroit moins valoir de vingt millions d'or. Au partir de la, il a le plus bel Arsenac de la Chrestienté, que l'edit Duc Auguste a dressé a Dresden, vne tresforte ville, qu'il a edifiée. Il y a pour armer cinquante mill'hommes, tant de pied que, de cheual: ou ne manquent pas les Cartouches des pistolles: & si y a deux cens pieces de batterie, toutes sur leurs rouës, prestes a marcher a toute heure, pour auoir leur attalaige si bien dressé, qu'il y a jusques au fouët des chartiers. Je mets ces particularitez, pour mieux faire remarquer la puissance & magnificēce de ce Prin-

ce. Qui d'ailleurs a les forces de son pais si grandes, qu'il peut mettre en campagne, dās quinze jours dix milles reistres, & vingt mille Landskenets de ses subiets.

L'Electeur de Brand'bourg n'est pas si aisé de finances : combien qu'il ait vn pays plus grand que celui de Saxe, & est pour en auoir au double, ayant la succession du Duc de Prusse son cousin, laquelle il a de ja entre ses mains: a cause de l'infirmité de ce Prince, qui n'estant plus capable de l'administration la laissée audit electeur. Ioinct a ce la succession du Marquis de Anspach, qui n'a point d'enfans : laquelle succession luy eschet aussi, ou a son fils, l'administrateur de Magdebourg, qui de foy a encores de grāds moiés: & autant d'affection au secours de nostre Roy, que Prince qui soit en Allemaigne. Mais sans compter ces aditions, ou esperances: cest electeur de son propre pais en peut aisement sortir vingt mille Reistres, & autant de Landskenets.

Après les Electeurs, le Duc Julius de Brūnich

uich est maintenant le plus grand Prince d'Allemagne: mesme depuis peu de temps, qu'il a recueilly la succession du Duc Eric son cousin : que tenoit autant de pays que luy. De fait que ce prince icy est au double plus fort, que n'estoit son pere : avec ce que ayans de mines en son pays, il en tire beaucoup de reuenu : & tient on qu'il a plus de thresor apres le Duc de Saxe, que Prince d'Allemagne. Il est aussi bien muny, & fortifié : & a son fils aisné qui est vn Prince de belle esperance. Ce Duc a prins la confession des Princes protestans, depuis la mort de Henry son pere, qui leur estoit fort contraire : & s'est monstré fort affectionné enuers nostre Roy. Auquel mesme il a enuoyé de presens, lors que sa Majesté n'auoit que la Couronne de Nauarre.

Il y a le Duc de Lunembourg, qui est fort de la mesme maison de Brunzuich : & s'il n'a son pays aussi riche, il l'a bien aussi grand : & a beaucoup de forces, & moyens. Les Ducz de Holstain, de Melchelbourg, de Vi-

temberg & les Princes de Hanalt: qui sont tous Princes de l'Empire, ont aussi moyen de mettre beaucoup de forces en cāpaigne chacun apart soy: & si besoing est de cōpter specialement le Marquis d'Anspach, apres en auoir faic̄t mention cy dessus, il a aussi de grands moyens: les Contes de Nassau aussi, & les fils de Frideric Duc de Saxe, jeunes Princes, qu'on appelle les Ducz de Cauboug, n'en sont pas du tout despourueuz & est a presumer qu'ils tascheront d'acquérir de l'honneur. Cōme aussi les Ducz de deux Pontz: le Prince de la petite pierre: & le Cōte de Montbelliart, qui est offencé de la maison de guise. Il y a plusieurs autres Princes, & Contes qui ont aussi des moyens, & de la volonté pour assister nostre Roy comme les Contés de Schuartzembourg, de Māsfeld, & autres, outre ce que le Duc de Cleues & Iulliers qui est offencé des Espaignols, & du Prince de Parme, pour la foulle & inuasion qu'ils ont fait en ses terres est pour leur donner des affaire a la reparation qu'il est apres

d'en rechercher.

Particulierement ie veux bien remarquer le Lantgraue de Hessen, Prince de l'Empire: les forces duquel doiuent estre asses congneuës en France, car son pere assista, aux premiers troubles, Monsieur le Prince de Condé, & les Eglises de France, de quatre mille Reistre, sans qu'on leur fournist rien en leur pays. Et les armées que le pere, & le fils ont eu contre l'Empereur Charles Lequint tesmoignent asses de leur puissance. Touchant l'affection du Lantgraue d'apresent enuers nostre Roy elle luy est toute assuree: & n'y a point Prince en Allemaigne duquel il puisse faire plus d'estat: aussi est il en tout de mesme Religion, car il a faiçt la reformation en son pays selon celle des Esglises reformées de France.

Après les Princes, il nous restent en Allemaigne les villes Imperialles, & autres cités: qui sont gouvernées en forme de republicque. Car il n'y en à point, qui ne recognoissent nostre Roy en son droit, mesmes celles

qui tiennent la confession desdicts Princes: entre lesquelles il y en a de fort puissantes. Assauoir Lubek, Hambourg, Vissembourg, Breme, Magdebourg, Brunzuich, Francfort, Noremberg, & Strabourg. Laquelle est la plus prochaine de France, & qui se ressent de l'entreprinse que le Duc de Guise fit sur icelle, il y a sept, ou huict ans: toutes ces villes, & autres du leur rang, ont de grands moyens: car la seule ville de Lubek a autresfois cōquis le Royaume de Suede, & fait la guerre aux Rois de Dannemark: Elles ont vne grande intelligence entre elles: & en commun peuuent donner beaucoup de secours a nostre Roy, quand il en seroit de besoing. Et autant que l'interest qu'elles ont a sa conseruation le peut requérir, mesme pour faire opposition au progrès de ceste Ligue, qui leur est infiniment suspecte: & qu'ils voyēt rendre aussi bien a troubler l'Allemaigne, qu'a ruyner la France.

Les seigneurs, & Cantons des Suisses, cōme j'ay deja dit, ont recognu nostre Roy.

Et chascun ſçait combien ils honnorent l'al-
liãce de nos Rois:& combien ils ſont prõpts
a les ſecourir a leur beſoing. Je croy auſſi
qu'on n'ignore pas leurs forces : Mais ſ'il en
faut donner quelque teſmoignage aux plus
ignorans je leur ameneray ceſtui-cy de freſ-
che memoire , affauoir de l'année 1587.
En laquelle ſortit de ce pais pour le Roi def-
funct, ou pour celuy d'apreſent trente mille
hommes de guerre:qui n'a point tellement
deſpeuplé le pais , qu'il n'aye bien moyẽ de
fournir journallement de belles forces pour
ſa Maieſté:& de plus grandes (ſi beſoing eſt)
que celles la n'ont eſté , qui quoy qu'elles
ſoient ſi remarquables , qu'on peut dire que
le Roy d'Eſpaigne , de ſes ſubjets, n'en ſçau-
roient fournir vne telle de toutes ſes terres ,
quãd bien la conqueſte de la France ne tien-
droit qu'a cella.

Je ne mettrai point icy l'Italie en compte
pour appuy du parti du Roy , combien que,
comme j'ai monſtré cy deſſus , il y ait plus
d'eſtats qui le recognoiſſent , que d'autres

qui fassent pour la Ligue.

Nous voiõs en ces deux partis toutes les forces de la Chrestienté representées: ce qui estoit bien requis pource qu'il ny en a point qui ne soient engaigés a l'vn, ou l'autre parti. Car le pretexte que la Ligue prend touche à tous : & leur but d'empieter l'estat , attire ceux qui demandent sa ruyne , & embarque les autres a soustenir sa defêce: & sia la faueur de nostre Roy, Il ira bien plus loing que la Chrestienté , encores qu'il ne le requiere. Car le Turc sur tout, ne demâdera pas mieux que de voir le Roy d'Espaigne embarqué en France , afin de luy attaquer plus aisément de ses terres , lesquelles il se promettra emporter, voyant la Chrestienté diuisée: & cependant prendra son pretexte de ce que le Roy d'Espaigne fait la guerre au Roi de France, qu'il tient estre entré en l'alliance que ces predecesseurs ont eu avec luy. Mais sans cela, quand on rapporte ces deux partis l'vn a l'autre & que l'on considere leurs particulieres oppositions, on trouue que l'vn a l'ad-

uantage sur l'autre en toutes choses : car des chefs l'un est jeune, dispos, & genereux: l'autre vieux, mal-sain & pusilanime. L'un a le droit de regner au Royaume: l'autre non. L'un a à sa faueur les plus belliqueuses nations, les plus florissantes, & les plus riches, & peupuleuses, & les plus puissans Rois, & Princes de la Chrestienté: l'autre poinct de Rois, peu de Princes, & les plus foibles nations, qui soient: & les plus despourueës de moiens, & de gens de guerre, l'un est assisté de ses amis, & sujets seulement, de bonne affectiõ en son endroit, & pour l'equité de sa cause: l'autre ne peut estre assisté qu'à force de fournir argent. L'un outre l'esperance qu'il a, que Dieu lui donnera lignée a de Princes de son sang pour luy succeder, capables de maintenir, & accroistre son estat: & l'autre n'en a que de preparer a diuiser le sien. Je laisse a iuger a vn chascun, lequel des deux partis est le plus fort, selon les rapports: si c'est quelque personne que y apporte son sain jugement, il dira que cest celuy qui a ainsi l'aduantage

en toutes les oppositions : & ce faisant il accordera que cest nostre Roy. Et s'il penetre plus auant en l'especulation de toutes choses , il trouuera d'abondant que ledict sieur Roy a vn autre aduantage , assauoir qu'il sera plus volontiers assisté des ses amis, que l'autre: car la raison est toute prouuee , que cest plus de l'office de l'homme de deffendre celuy, a qui on veut oster le sien : que non pas d'aider celuy qui le veut raur. Ioinct qu'il va aux Rois , & Princes de la feurté de leurs estats, qu'ils se maintiennent l'vn l'autre en leur domination: & sur tout de n'endurer jamais que les subjects d'vn Prince le dejetent de son estat: pource que la tollerance en est pernicieuse , & la consequence touche a leur commune conseruation avec ce que le pretexte qu'on prend pour rejeter nostre Roy , Assauoir qu'il n'est pas capable de la Couronne de France, a cause de sa religion, n'est point raison, qui soit receuë de la Roine d'Angleterre, des Rois de Dannemark, d'Escose, & de Suede, & de Princes protestans:
lesquels

lesquels ne pourroient souffrir que ceste fa-
çon de proceder, a l'encontre de nostre roy,
fust vn prejudgé pour tous les Princes qui ne
tiennent pas la religiõ Romaine : par lequel
ils fufsēt tenus incapables de tenir leur états.
Mesmement ceux qui ont des royaumes,
lesquels y ont plus d'interest : Et, je vous
prie ceux qui ont leurs estats hereditaires
d'entr'eux, pourroient ils endurer que par
ce moyen leurs heredités demeurassent en
dispute a leurs enfans & les autres, notamment
les Princes d'Allemaigne, qui peuuent espe-
ret de venir a l'Empire, & a la royaute, ou E-
lection y eschet, voudroient ils bien par telle
souffrance se priuer, & les leurs d'y pouuoir
paruenir? cella n'est point a croire.

Apportez donc icy vostre saint jugement,
ô François ! qui vous fondés tant sur les
moiës humains: & jugez si selon iceux notre
roy est pour estre legierement desmis de son
estat: & pour estre surmonté si aisémēt de
ses ennemis qu'ils sēblent se le promettre:

Grand Conseil tenu le 15 Mars 1635.

lui que quād aujourd'huy se trouueroit du tout depossédé de son ROYAUME, seroit encore asses fort pour le reprendre, & reconquerir. Hel combien de ROIS trouue on auoir esté remis en leurs ROYAUMES, apres en auoir esté chassez : qui n'auoient pas hors de leur ROYAUME la dixiesme partie des amis, & moyens que nostre ROY à . luy qui est pour tirer autant d'hommes de la seule Germanie, pour conseruer son ROYAUME, que ses premiers predecesseurs ROIS en fortirēt, pour le conquerir. Ce n'est pas le premier des ROIS de la race de sainct Louys, qui a trouue de l'opposition en son regne : il ya eu de plus foibles, que luy, qui neantmoins ont surmonté tous obstacles, qui se sont presentés. Charles septième s'est trouué plus embrouillé, plus abandonné des François, moins assisté des estrāgiers, dix fois plus foible dās les villes, & beaucoup moins a la campagne: il auoit affaire a vn ennemy plus dangereux, que cestuy n'a pas : qui auoit de son droit vn grand estat fondé en France, car la Guyen-

ne, estoit lors possedée par le roi d'Angleterre, qui auoit pour luy le Duc de Bourgogne, grand Prince assisté de toute sa province, Le Duc de Bretagne, avec les forces de la sienne, & qui auoit la Normandie entre ses mains. Au reste vn roi couronné dans Paris, déclaré heretier de la Couronne par celui, qui la laissoit : & recogneu de la plus grand part de la France. De fait qu'on appelloit le roi Charles septième, le petit roi de Bourges, pour le peu qui luy restoit des despouilles de l'estat. Lequel, contre l'apparence humaine, il mit entierement entre ses mains, ayans son droit a la succession eu tât d'efficace par la faueur de Dieu, qui assiste tous-jours une juste cause, que les grandes forces, & moyens de ses ennemis, ne peuuent subsister a l'encõtre. Si donc cest exẽple nous fait voir qu'un roi si foible a peu surmonter toutes les oppositions, qui se sont presentées à l'establissement de son regne: combien y a il plus d'apparence, qu'un fort y prouindra? certes, nostre roi d'apresent

est ce fort, au pris du roi Charles septiesme. Premièrement il est fondé en mesme droit: il a beaucoup de belles parties en foy, qui manquoient a l'autre: & a cest aduantaige, qu'il est declairé heretier de la Couronne par son dernier predecesseur: au cōtraire de l'autre, qui en auoit esté declairé inhabille par le sien. Il a tous les Prince de France pour luy: & les principaux officiers de la Couronne, & la meilleure, & saine partie de la France en son obeissance: son ennemy n'est pas si assisté, ne luy est pas tant sus les bras, & n'a pas les moyēs pour luy nuire, si proches, ne si commodes, qu'auoit celuy dudiēt roi Charles, & ce roi icy a plus de moyens de faire opposition a son ennemy, tant par l'obeissance des siens, que par l'assistance des rois Princes, & estats ses aliés, & amis estrangers. Entre lesquels (comme il a esté representé cy dessus) il y a en vne grande partie qui sont poussez d'vne plus ardāte affection en son endroit, que n'estoit les amis estrangers du roi Charles au sien. Car le zelle de

leur religion, qu'ils voioient comme disputée en ce fait, la leur attise plus auant, que ne fait le soin, que tous Princes ont de se main tenir les vns, les autres.

Doncques ses sages mondains, qui ne iugent que par les aparences humaines, pourquoy ne conçoient ils celles icy? Et pourquoy ne dressent-ils leurs attantes selon icelles? vous avez du jugement en de petites choses & aux grandes il vous manque. Vous espulches les petites herbes, ou ni a rien que vous puisse nuire: & aux grandes, ou sont les chenilles vous ny regardés poinct. C'est a dire, vous regardés de pres a quelque petit affaire, qui ne vous importe de guieres, de uant que l'entreprendre: mais pour vne grande chose, comme ceste cy, que importe de vostre honneur, de vostre vie, & de vos biens, vous ny regardez point. Car qui est celui en France de ceux qui se sont mis du party de la Ligue? qui ait sondé que s'estoit que de ce parti? soit en la justice de la cause, soit aux forces, & moiens d'iceluy: je pense qu'il ny

en a poinct, si ce n'est les autheurs, qui estans hors despoir, sont bien aises d'y embarquer les autres par fauces persuasions. Mais quoy, disent-ils, nostre condition n'est pas pire que celles des huguenots: ils ont fait la guerre contre leur Roy, nous en pouuons bien faire de mesme: mais vous deuriez considerer, que ceux de la religion ne l'ont pas faict de gaieté de cœur, comme vous faictes, car ils le faisoient pour garentir leurs vies, & la liberté de leur consciēce, qu'on leur vouloit oster: & vous n'estes engaigez de telle façon. Certes leur fidelité a l'endroit de leur Prince, vous donne plustost subject de vous faire sages, que le port de leurs armes ne vous donne de pretexte de faire des fols: car quelque oppression qu'ils ayent soufferte, & à quelque extremité, qu'ils aient esté reduits: cella n'a point eu lieu en eux, pour leur faire chercher autre domination, que celle de nos Rois naturels. Ils n'ont jamais desnié leur Roi: ils l'ont seulement requis de leur donner la liberté de leur conscience:

& toutes les fois que le roi la leur a octroyée, ils ont posez les armes. Faictes en vous ainsi, & vous ne demeurerez plus coupables de crime de rebellion.

Mais qu'aprehendez vous d'entrer en la subjection de ce Roi pour sa religion? N'est-il pas bon Chrestien? n'a-il pas sa confession conforme au simbole des Apostres? qui est le fondement de la religion Chrestienne. Et si cest le fondement de la religion Chrestienne que voulez vous chercher d'advantage, qui ne gaste tout? quoy? tient-il trop simplement le simbole des Apostres: n'est ce pas aussi le meilleur? ne vaut il pas mieux croire purement, ce qui est escrit, que de l'applifier mal a propos? il tiët purement cest article: je croy en Dieu le Pere tout puissant: & vous voulez qu'il adjouste & au Pape sō lieu tenant. Vous voudriez qu'au lieu qui est dict que Iesus Christ est né de la vierge Marie, qu'on dict je croy en la vierge Marie: & la ou il est dit. Est descédu aux enfers: Le tiers iour resuscité des morts: & monté es cieux, vous

voudriez qu'on mit le Purgatoire entre deux & qu'au lieu de dire, je croi la saincte Eglise vniuerselle, on dict je croi en l'Eglise Romaine. Et qu'au lieu de dire, je croi la communion des Saincts, on dit je croi aux Saincts. Considetez vn peu, si cest a nous de faire de ces gloses: & lequel vaut mieux croire cela simplement, ou le croire sophistiquement. Et si vous me dictes, qu'il suffit d'auoir la pureté de ceste creance. Je vous dy que le reste ne peut estre que superflu, & que si tout ce qui est requis pour nostre salut, nous est prescrit és sainctes escritures: cest en vain qu'on en va chercher d'aduantage, que si en la consequence de ces points, il y a quelque dispute, pour cela on ne doit s'entretuër ny fuir la domination du Prince que Dieu nous a donné, mais tascher a luy obeyr en seruant a Dieu & a prendre, ou donner instruction l'vn l'vn à l'autre par quelque bonne conferance; ainsi que sa Majesté desire: qui n'a point au cœur de forcer vos consciences; scachant qu'il faut qu'elles soient

surmon

surmōtées par les armes spirituelles, & non pas les materielles, & vous auez asses d'exēples de sa discretion en ce faict, car les terres, qui sont de longue main en sa subjectiō, vous en fournissent prou: estant tout clair, qu'il n'y a forcé personne au changement de religion: & n'a point osté l'exercice de la religion Romaine, ou il la trouué establie.

Et voyez, je vous prie si vous auez raison de ne vouloir pas la domination de ce Roy, pource qu'il ne veut recognoistre le Pape en la dignité qu'il s'attribue: veu que vous voulez le Roy d'Espaigne, qui recognoissant le Pape de bouche, le tue par effect, car il à fait empoisonner Pape Sixte cinquieme: & puis le voila bien Religieux, de faire contre sa religion le plus grād paricide qui puisse estre qui est de tuer son pere spirituel, c'est plus que de faire mourir sa fēme, & son fils, cōme chascun a entendu qu'il l'a fait. Et l'exemple de tels actes, vous doibt asses faire croire l'autre, car il est bien aisé a juger qu'il n'a pas esté plus conçiencieux en l'endroit du Pape,

qu'en l'endroit de sa femme & de son fils. Veu d'ailleurs, qu'il ne fait point de conscience de retenir les reuenus, qu'a l'Eglise Romaine en beaucoup de ses terres. Car, il ne peut nier qu'aux terres d'Italie, il ne desnie au Pape plusieurs tributs, ausquels elles ont esté cy deuant assujetties: & le voila biē propre à maintenir le Pape, que de tuer le Pape. Et à conseruer les prerogatiues de l'Eglise Romaine que d'empieter les droits d'icelle. Vous n'avez en la vie de nostre Roi que tout exemple de bonne foy, de bonne conscience, de douceur, de clemence, & de toute pieté. Au contraire en l'autre vous n'en avez que de perfidie: de desloyauté, de cruauté, & d'impiété. Iugés lequel vous promet vn meilleur traictement de ces deux.

Et ne faut point que vous desguisiez vos attantes: car vous ne pouuez tendre qu'a deux buts, selon la mire que vous prenez: qui est de venir en la subjection de l'Espagnol, ou a la diuision de cest estat en plusieurs membres: soit en principautez, ou re-

publiques : & quand bien vous n'aurez ce dessein, vous ne pourriez esuiter, de vous precipiter en ces inconueniens, si vostre party estoit plus fort, que celuy du Roy, & qu'il le peut surmonter (ce que Dieu mercy n'est point) car la confusion, ou vous seriez, vous ameneroit a vne generale euerfion de l'estat en despit que vous en eussiez. Et voions que ce seroit s'il estoit aussi aisé, qu'il est impossible. Premièrement, si vous veniez à mettre l'estat entre les mains de l'Espagnol : ainsi que le plus apparrant de vos desseings montre y tendre, comment pourroit ce estre sans la ruyne de toutes les bonnes, & illustres maisons de France ? & sans changer entierement la condition de la Noblesse Françoisse ? car sans cela, figurés vous vn Roy, ou vice Roy Espagnol gouuernant en France : comment pourriez vous renger nostre Noblesse, à supporter le refroignement de leurs sourcils ? leurs desdaigneux accueils ? leur port arrogant ? leurs rudes commandes ? car cest le naturel de l'Espagnol,

& ne vous laissez pas pippet par son entrée: car il entre en renard, mais il regne (non en lyon, ains) en tigre. Non, nostre Noblesse ne peut demeurer en son estat, & supporter ceste humeur Castilliane: nostre Noblesse, qui a accoustumé d'auoir la serenité du visage de nos Rois, aussi amiable, qu'une douce aurore: Et dont la clemence, & affabilité leur est vne rosée en leurs cœurs, y nourrissant vne bonne affection au seruice de leurs Majestés, desquelles les commandemens semblent plustost douces femonces, que rigoureux preceptes. Ne vous deceuez point vous mesme, cela ne peut aduenir, tant que ceste Noblesse subcistera: & moins qu'on portast patiemment de voir les charges, dignités, offices, & benefices du Royaume en la disposition d'un estrangier: qui en priuat les naturels François, pour en prouoir ceux de son pays. Vn estrangier, qui pour s'establir, & s'asseurer du Royaume saperoit tous les piliers de la maison de France: afin qu'elle n'eust moyen de se releuer. Qui feroit com-

me le jardinier qui mesnaige vn parterre, que s'il voit vn bourgeon passer plus haut que les autres, le coupe, car si l'Espaignol voioit vne teste s'esleuer plus qu'une autre en France, il la couperoit : afin que tout demeurat esgal & qu'il ny demeurat François, qui peut auoir autorité, ny creance pour s'opposer à sa tyrannie. L'exemple des Contes de Horne, & d'Aiguemont en Flandres, qui ont reçu ceste tonsure, n'inuite pas beaucoup nos seigneurs François de se ranger à ce party. Et non seulement ce n'est à ceux, qui se seroient monstrez affectionnez a nos Rois, d'aprehender cela : mais a ceux de qui ils se seroient seruis, pour l'acquistiõ de l'estat. Le Duc de Mayenne mesme que pourroit il esperer ? sinon le loyer d'un traistre, si l'Espaignol est le maistre. Ne pensez pas que l'Espaignol, qui est du naturel le plus soubçonieux du monde (comme ainsi soit que l'homme cruel, & auare soit toujours subiect à ce vice) ne pensez pas, dy-je, qu'il voulust auoir de concurrant en autho-

rité, ne qu'il se voulust fier en celuy, qui auroit trahi son seigneur, & lui laisser le baston, par lequel il l'auroit frappé: qui est la creâce qu'il auroit eüe parmy le peuple: par le moië de laquelle, il craindroit qu'il ne luy jouïast pareil tour en son endroit. L'Espagnol, outre son naturel, sçait trop bien les maximes d'estat: il n'auroit gardé de les oublier en cest endroit. Que l'enuie ne vous vienne donc pas, ô François! de vous mettre en la subjection de ce tyrã, car certes la domination de l'Espagnol seroit sur nos testes, vn joug pesant, & agrauant & vne chaîne de fer, par laquelle nous ferions attachez au pris de laquelle, la domination de nos Princes legitimes, & naturels est vne chaîne d'or à nostre col, laquelle nous à orné, & nous pare plutost qu'elle ne nous charge, & affaïsse.

Vous voyes donc, ô François! qu'elle esperance les Ligueurs peuuent auoir de ce costé, quand bien Dieu, pour nostre punition, auroit ordonné, contre toute apparence humaine la reuersion de cest estat. Et quãd

à l'autre, elle ne promet pas guieres plus de bien, qui est de voir l'estat desmëbré, & reduict en principautez, & republicues. Je croi que vous pouuez auoir veu ce qu'on vous à representé la dessus : mais afin que vous ne pensiez que ce fut à faute de subiect, que je ny remarquasse nulle incomodité : je vous diray, que si l'estat estoit reduict à ceste diuision, ce seroit oster le laurier, qui est destiné pour le coronnement de la vertu en France: & ce seroit fermer le chemin aux vertueux de paruenir selon leurs merites : le gentilhomme, & faisant profession des armes, seroit priué de paruenir à l'estat de Connestable, à l'estat de Mareschal de France, à l'estat d'Admiral, & de pouuoir acquerir le tiltre de Licutenant general du Roy en quelque prouince, ne de pouuoir paruenir au gouuernement d'icelle : & en somme de paruenir à aucune de ces grandes dignités. Celuy qui faict profession des lettres, ne pourroit esperer de paruenir à vn estat de Chancelier de France, de Conseiller au conseil d'estat

du Roy, de maistre des Requestes, ne de Secretaire d'estat de sa Majesté : Les Presidens de Courts de Parlement descherroient de leur dignité, Et les estats, pour les finances, seroient comme estains. Sõme apres qu'on auroit reduicte ceste grande mer, en petits laqs, on ny pourroit plus pescher de grandes baleines. Et posons le cas que nul empeschement ne fut donné à leurs attentes: que le Roy tint les mains dans le sein: & que tous les siens, & ceux qui ont consequamēt interest à la diuision de l'estat, ne s'y opposassent point : qui accorderoit du partaige les pretendans. Certes rien ne les accorderoit que la ruyne des vns, ou des autres : & peut estre de tous ensemble, & par consequant des prouinces, qu'ils debattroient. Mais, qui plus est, figurons nous qu'ils fussent d'accord aux bornes de leurs limites: comment formeroient ils leurs estats ? si ce sont Princes : il leur faut tous les deniers ordinaires de la prouince, pour leur maison. Il leur en faut d'extraordinaires, pour les garnisons:

nifons:il faudra fortifier les frōtieres de leur estat:& de tant qu'un petit estat, est plus mal aisé à conseruer, qu'un grand: d'autant plus faudra il que chascun d'eux opresse le peuple d'exactions, & de couruees. Celuy qui est en terre de Roy, se trouuera seulement en terre de seigneur. Le sieur, qui ne recognoiffoit seulement que le Roy, faudra qu'il recognoisse vn autre simple seigneur. Somme, il faudra changer de condition: mais le pis est, qu'on en prédra vne pire. Sice sont villes qui se cantonnent, & veulent faire vn estat a part: que feront ils que se rendre prisonniers dans vne ville? au lieu qu'ils ont liberté par toute la France, & limiter à leurs murailles la fortune, & l'aduancement de leurs citoyens? Que feront ils que se charger d'une defence qu'ils ne pourront soustenir? car ils ne scauroient estre sans auoir vne guerre journaliere avec leurs voisins. Au lieu qu'ils font des magasins de marchandises, pour leur traffique, & y ont du proffit: il leur faudra faire des magasins de munitions de guerre, & y

faire despence. Tous-jours en crainte: à toute heure en trauail pour se fortifier, & le tēps qu'il leur faudroit emploier à leurs negoces il le faudra employer à faire la garde. S'ils veulent auoir de juridiction, Il faut de forces pour la gaigner, & pour se la maintenir s'il l'ont, & si leur ville a vne Court de Parlement: il faudra qu'ils se contentent d'une simple judicature, car s'ils ont moyen de se rendre maistres des Paroisses d'alentour de de leur ville, ils n'auront pas le moyen d'assujettir tout le ressort: & ainsi ces pauures gens au lieu de se former vn estat, se formeroient vne ruyne. Mais quoy! ils seront maistres chez eux: aussi estoit bien le charbonnier, & pourtant n'estoit pas plus heureux. Ne sçauent ils pas qu'il vaut mieux estre valet de chambre en la maison d'un grād Roy, que maistre d'hostel en vne pauure maison. Tous-jours leur faudra il estre sujets à vn Magistrat: Et quel Magistrat sçauoient ils auoir qui fut plus doux, & plus honorable qu'un Roy? Quand aujourd'huy Paris au-

roit changé sa misere, en la plus grande prosperité du monde : & que par ce moyen elle fut assez forte pour se rendre capitale de tout l'estat François : Que seroit ce que de ruyner, & auiler le reste de la Frãce, pour enrechir, & illustrer Paris: & que seroit-ce que de fuyr la benigne domination des illustres Princes, pour s'assubjectir à la ruralle domination de grossiers badauts. Certes si le Frãçois cognoissoit l'heur qu'il a d'estre sous l'administration d'un si legitime gouuement, qu'est l'estat Royal de France : il ne chercheroit point de s'en distraire. Que s'il n'a depuis quelques années cueilly le fruct fauoureux, selon la bonté de ceste ante. Il s'en doibt prendre à l'injure du temps, qui outre le mal qu'elle y a porté, n'a permis à nos Princes de la cultiuer, selon qu'il est requis, pour le rapports de ses doux fructs.

F I N.

P ij

A MADAME
SOEVR VNIQVE DV ROY,
SVR LE TRACTE, DE L'EXCE-
lence de la Monarchie
Françoise.

SONET.

SI vn subiect rapporte à choses conuenables:
MADAME, cestui-cy, vous est touz rapporté.
Le subiect est tresbeau que s'il n'est bien traité,
C'est de l'or obscurcy de couleurs peu sortables.
Ce subiect vous conuient pour de points remarquables.
La belle forme rend cest est: exalté.
Et en vous nous voyons richement exploités,
Tout ce que la forme à de dons beaux & Ionables.
On voit en ce subiect l'Illustre Royauté.
On voit son lustre en vous espanir si claire
Il ne reste rien plus pour ceste consonance:
Si n'est qu'en agreant le Monarchie discours,
Vous permettez qu'il ait sous vostre faueur cours.
Un excellent subiect recourt à l'excellence,

I. PR.

L'EXCELENCE
DE LA MONARCHIE
FRANCOISE.

SI cela n'estoit cōmun à l'homme de mesconnoistre son bon estat, & ignorer l'exelence d'iceluy: pour n'espulcher en ces meditations les raisons que y sont à considerer: je penserois faire vne incongruité, de représenter aux François l'heur que ce leur est d'estre sous l'authorité, & conduicte d'un estat, si bien estably que la Monarchie de France. Mais puis qu'ē tel fait on se trouue si aisement adueuglé: j'ay pense qu'il ne sera que bon d'esclairer vn chacun, en chose dont la cognoissance est si requise. Et à ceste occasion, je leur diray que s'il y a eu jamais au monde republicque bien ordonnée, & instituée: c'est la Monarchie

Françoise. Les Anciens ont descrit trois sortes d'administration : assauoir la Monarchie, l'Aristocratie, & la Democratie. La premiere c'est l'administratiō exercée par vn seul souuerain : La seconde par vn petit nombre ayant conjointement l'authorité: La troisiéme lors qu'elle est en commun à tout le peuple. Et entre ces trois, la Monarchie a esté trouuée la plus excellente: & telle est la definition de Platon: aussi l'est elle à les regarder separement l'vne, de l'autre, car c'est elle qui approche le plus de l'image de la Majesté diuine. Mais pource que ces administrations ne sont que pour maintenir la societé humaine, si nous ny voulions, que comprendre la forme du souuerain Magistrat, nous trouuerions qu'elle n'est pas suffisante de donner vne vraye ame à ce corps, qui est ceste societé : car comme nostre ame comprenant trois formes : assauoir, l'intellectuelle, la sensitiue, & la vegetatiue: ne pourroit composer, & maintenir l'homme si elle n'agissoit que de la partie in-

telectuele, qui est la plus souueraine: aussi l'administration en vne republique ne pourroit former, ny maintenir ceste societé, si elle n'agissoit, que de la partie la plus exelente, qui est l'administration du Monarque. Car comme il conuient qu'il y ait vne harmonie de toutes ces parties, de l'ame, en leurs diuerses operations, pour animer, & rendre l'homme en sa raison: aussi faut il, que ces trois formes d'administrations, ayent vne bonne consonance en leurs diuerses fonctions, pour maintenir la societé humaine, & luy donner sa raison. En quoy la plus haute partie n'amoindrit en rien son exelence, non plus que faict l'intellect, ayant ses inferieures en correspondante à l'action, qu'elle fait en l'homme: ou au contraire, si les inferieures n'auoyent leur office, ou il faut qu'elles agissent pour la conseruation du subject, qu'elles composent en partie: ce seroit a la destruction d'iceluy subject. Tout ainsi que ce seroit a la ruyne d'un corps, si les pieds, & les jambes estoient priuez de leur office: en-

cores que la teste vfat librement de la sienne. Car tout composé, ne peut subsister, qu'en la concordance des parties composantes: soit en la matiere, soit en la forme, soit en l'action. Or est il, que comme à tout estat est requis la voix, & affection de tout le peuple: le conseil des plus sages, & experimentez, & la conduicte d'un chef, qui nous represente l'office de ces trois administrations. Aussi est il necessaire que les actions de l'une correspondent à celles, de l'autre, pour leur commune manutention. Laquelle ne peut porter, qu'on priue aucune desdictes parties de sa fonction: d'autant que ce seroit rendre son estat deffectueux, & par consequent peu subsistant. Estant donc resolu, que ces trois formes d'administrations doibuent estre en concordance, & mutuel agissement en un estat bien formé. Je veux monstrier, que nostre estat François a esté si bien composé, qu'il ensuit ceste regle. De fait, que ce n'est point vne Monarchie Tyrannique: ains un estat entierement Royal, sous lequel les autres

tres vrayes formes de gouvernement compatissent, & sont remarquées agir, en correspondance, pour la conseruation de nostre societé. Et qu'il ne soit ainsi, l'office de nostre Roy: c'est d'estre le patrō de ceste nef, lequel, tenant sa loy, pour Bouffole: cōduit la nauire Françoise, selon le sens d'icelle, & fuit, par ce moyen la route, la plus assuree, pour venir à bon port. Et comme il est besoin que l'œil, & jugement du pilote suplée à remarquer les dangiers, que la Bouffole ne demontre: afin de les esuiter. Aussi le Prince bien souuant ou la loy est deffillante, vse (en ce qui est requis outre la demonstration d'icelle) de son jugement esclaire ou besoin est, de l'aduis des plus experts, & de ceux, qui en diuers offices trauaillent sous luy, à la conduicte de ceste nef: les actions desquels, par son autorité, il tiēt en consonance pour le commun bien. Charge, qui outre ce qu'elle est l'ornement d'une belle disposition, est d'ailleurs tres-necessaire: Car depuis qu'il faut que toutes les actions en vn estat

foyent conduictes à mesme fin : & qu'il soit ainsi que la diuersité des desseins , & la difference des interests d'un chacun des particuliers, ne puisse aisément s'y raporter : c'est à bon droit que l'estat Royal y interuient pour nous fournir d'un chef, qui n'ayant autre, interest, que celui de l'estat, ny subiect d'autre dessein, que la conseruation d'icelui: peut diriger toutes deliberations à ce qui y est requis, & vser a cest effect, de la souueraine disposition requise à tous desseins : en sorte neantmoins que comme il à l'autorité par l'estat , & que les raisons d'icelle , sont les vrais seaux de ses decrets: il faut qu'il les appliques à toutes ordonnances , pour les rendre en leur validité , ainsi qu'en vsent nos Rois, qui ne font point d'Edicts, ny ordonnances qui ne portent leurs raisons grauées de l'impression d'un meur cōseil. ce qui n'est point à la restrinction de l'autorité Royale , ains à son illustrement : d'autant qu'une Royauté n'est point legitime , si elle n'est bien réglée , & bien mu-

nie de bon conseil : lequel est le vray canal , par lequel l'equité , & la justice de coulent. Qui faiët que nous deuons d'autant plus admirer la belle disposition de ceste Monarchie Françoisse, qui nous represente vn Monarque en souueraine authorité, & puissance, distribuant la justice par conuenables instruments: selon que c'est l'office d'vn vrai Monarque, qui n'est proprement qu'administrateur de la republique. C'est icy dōc que nous remarquons la vraye forme de la Monarchie, en cest estat François.

Et quand à l'administration Aristocratique: comme il ne conuient de représenter la Monarchie, que par vn siege, pour ce qu'elle est tenue pour vne seule personne, aussi ne fera il mal a propos, de représēter l'administration Aristocratique de France, composée de plusieurs personnes, par plusieurs sieges. Premièrement, nous voyons la Court des pairs, qui a vne souueraine juridiction, pour les causes les plus importantes à l'estat : Cōme la criminauté des Princes, & autres telles

causes serieuzes, & extraordinaires, qui leur sont reuolues. Outre que lesdicts Pairs sont appelez, des leur institution, à assister le Roy en toutes deliberations, concernant l'estat, & affaires du Royaume: & quoy qu'on puisse seulement conter le conseil du Roy, pour le cerueau, ou la Monarchie conçoit, & refout toutes ses deliberations: si est ce que la ou les Pairs assistent (selon leur rang & dignité) la forme Aristocratique y est plus obseruée, que l'authorité Royale: car rien ne y est accordé que par leur voix. En apres nous voyons les Courts de Parlement, qui sont Aristocraties formelles: car cest vn petit nombre de gens doctes, & graues: vn venerable Senat de Presidens, & Conseillers, qui jugent en dernier ressort toutes les causes, tant ciuilles, que criminelles de leur jurisdiction: n'ayant nulles prescriptions, que les loix, & le droit: & pour plus expressement le dire rien, que l'equité. De fait, qu'ils n'ont pas mesmes esgart aux lettres, de remission du Roy, si elles ne sont fondées en ciuilité:

& si ont l'authorité enuers ceux, qui ont la force sous le nom du Roy, de commander l'exécution de leurs jugemens, & arrests. Ce qui se peut dire vne administration Aristocratique cōme beaucoup d'autres Courts souveraines qu'il y a en France.

En apres, nous voyons la forme. Democratique: en general, en l'assemblée des estats du Royaume, par le moien desquels, tous les subjects du Roy, faisans corps, & communauté sont appellez, & receus par leurs députés à assister aux deliberations, qui se font, pour les choses les plus importantes au Royaume, requerant nouvelle prouision, & y ont leur voix, & consentement libre: Et si peuuent faire telles requisions, & propositions que bon leur semble, tendant au bien de l'estat, & soulagement du peuple. Et en particulier, se monstre la Democratie, en ce que en chascque corps de ville, lieu, & paroisse du Royaume, le peuple à faculté de s'iretels personages, que bon luy semble, de sa communauté: pour administrer la police de cha-

cun lieu, & negotier les affaires concernãts leur communauté. Car tous Maires, Escheuins, Capitols, Consuls, & autres Magistras, Politiques, sont en l'election du peuple, Laquelle election se fait alternatiuement de personnes choisies, par leur voix, en chacun lieu, & communauté. De fait que chasque personne populaire à droit d'estre appellé à l'estat de Magistrat en son lieu, quand l'election luy eschet: ce qui est proprement vne administration populaire.

Par ceste description, nous voyons la belle, & Armonique composition de l'estat François. Ayant en soy les principales formes d'administrations: qui ont vne si bonne correspondance à la manutention d'iceluy, qu'on peut dire que c'est vn Artifice, dressé à l'imitation de la nature: qui formant plusieurs organes à vn subject, leur donne telle simpathie à tendre à la conseruation d'icelui, que quoy que leurs opérations soyent differantes: Neantmoins on voit, qu'elles se rapportent tous-jours à ce mesme but. Et cest

l'excelence de nostre estat François, & ce qui l'a maintenu si long temps : car de tant qu'il s'est trouué mieux edifié, d'autant plus a il esté capable de l'injure du temps. Il n'y a point eu Royaume au monde, qui ait subsisté en son entier plus longuement, que le Royaume de France : aussi ny, en eust il jamais de mieux institué. Que s'il s'en trouue, qui ont longuement duré : c'est selon qu'ils approchent plus, ou moins de ceste belle institution harmonique. La Republique de Venise (qu'on reconnoit estre Aristocratique) à longuement duré. Mais aussi, on peut dire, que ceste petite figure, qu'elle a de Monarchie en ce qu'elle à vn Duc ayant autorité, & Majesté par dessus tout autre personne : luy à de beaucoup prolongé sa vie. Et si on remarque, que les bourgeois de Venise se sont illustés de la grandeur de leur Republique : on trouuera que c'est en aneantissant la dignité de ceux, qu'ils ont assubiectis : effaçant entr'eux toute qualité de Princes, Ducs, Contes, Marquis, & autres degrez de la Noblesse, qui ne peuuēt

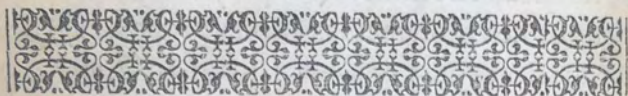
compartir sous telle Republique, ou pour le moins y auoir lustre. Et si on voit la ville de Venise riche, on trouuera que c'est par l'apauurissement des subjects d'icelle: car la richesse, force, & puissance de tels Senats, consiste aux moyes qu'ils ont entre leurs mains seulement: la ou la richesse, puissance, & force de nostre Prince consiste principalement en la richesse, & forces des subjects. Car la forme de l'estat porte ceste correspondance, que lors que les subjects sont riches, le Prince est riche: & lors que le Prince est riche, les subjects le sont aussi & peut on à bon droit dire qu'il ny a point d'estat, en l'Europe, ou la subjection soit plus douce, qu'en l'estat de France: car la subiection de France, est la subjection d'un bon pere, qui donne à ses enfans toute honneste liberte. Et si aujourd'huy la France estoit en son bon estat, le peuple y auroit plus de soulagement, qu'en republique du monde, & la Noblesse y auroit autant de lustre: avec ce que le chemin demeure ouuert à toutes personnes de vertu, &

tu, & merite: de paruenir aux plus hauts degrez de dignité, & d'honneur, en la profession des armes, & des lettres. En vne republique Aristocratique, le plus grand honneur, ou l'homme de guerre puisse paruenir, c'est d'estre chef d'une armée, sous l'authorité du Senat, & gouverneur de quelque prouince: Et en France, l'homme de guerre peut plus aisement paruenir à estre chef d'armée, sous l'authorité du Roy: qui a plus de Majesté, & à auoir gouuernemens de prouinces. Si l'homme de lettres peut esperer en vne de ces republiques, de paruenir à l'administratiō de la justice, & police: & d'auoir les premieres charges aux negoces. Il n'en scauroit auoir de si honorables, que d'estre Chancelier de France, ou premier President en vne Court de Parlement, ou Conseiller au conseil d'Etat du Roy: & d'estre employé aux grandes Ambassades vers les Rois, & estats estrangers: & autres telles dignitez, que la France semble distribuer prodigalement, sans mettre en conte la vocation Ecclesiastique. En vn estat Aristocra-

tique, le plus grand bien que y puisse estre, c'est que la justice soit equitablement rendue à toutes personnes: en & l'estat de France, la justice y est autant ouuerte à vn chacun, qu'en estat du monde: & les formes pour la distribution d'icelle autant bien instituées: que s'il y a maintenant de la corruption, ce n'est pas de la nature du subject: vn bon remede y peut apporter l'amendement requis. En somme si nous considerons de pres toutes les particularitez, qui sont en la disposition de l'estat François: nous trouuerons en fin que cest la plus belle institution d'estat, qui soit en la Chrestienté. Et n'est que domage, que ce temps miserable de diuision empesche l'aïse, bon repos, & soulagement que nous pourrions prendre sous vn si favorable abry: lequel je m'asseure, sera remis en son bon estat bien tost. Et ce qui faict que je me le promets si aisement: cest pour deux raisons principales. La premiere recognoissant que Dieu, en ce temps despraué, nous a suscitè vn Prince vertueux, propre à restaurer les deffailances, que nous y voyons: La

derniere, remarquant la composition naturelle de l'estat de France, qui requiert que l'administration accoustumée y soit obseruée, ou qu'elle soit entierement repeuplée de nouveaux hommes. (A quoy Dieu mercy nous ne voions pas les choses préparées) car au reste toute personne naissant en France de trois qualités qu'il y a en porte naturellement vne: assauoir ou la qualité de Prince ou la qualité de noblesse, ou la qualité plebliene. Lesquelles trois qualités cōpartissent sous la forme de l'estat de France, mieux qu'en tout autre estat Royal qui soit & ne sçauroient cōpartir en autre forme de republique. Que ceux doncques, qui s'employent à la ruyne de cest estat, cōsiderent de quel edifice ils se rendent les destructeurs: combien mal a propos ils s'y peinent: & combien de blasme, & de coulpe ils encourent en vne si pernitiueuse entreprinse. De laquelle je prie Dieu les destourner: nous amenant à vn bon, & tranquille repos: & à tel estat, que son honneur, & sa gloire requierent.

FIN.



Q V A T R A I N .

*Ioüant la Ligue aux francs, fonçoit à toutes belles,
Ne pensant le jeu gros de joüer aux merrelles:
Mais en fin il luy faut joüer au Landsknet,
Qui luy emportera sa reste tout au net.*



LA FRANCE

ALLANT A L'ORACLE POUR L'ENQUERIR

DE LA CAUSE DE SON MAL

& des esperances queluy peu-
uent rester d'en estre
deliurée.

O ! O Racle exalté par dessus tous Augures.
Et qui es predisant toutes choses futures
Qui peux soudre tout doubte, & sur vn point fatal
Peux descourir d'où vient & le bien & le mal:
I'ay mon recours à toy dolente & affligée,
Parmy tant de malheurs & de castres plongée:
Je te supply dy moy d'où ce mal peut venir?
Afin que par remede y puisse subuenir.

L'ORACLE RESPONDANT.

France as tu point apris qui fut cause fatale,
Des miseres, de Troye & sa ruyne tout alle:
Ce nom n'est point estaint, le subiect qui le tient,
Te cause par destin tout le mal qui te vient.

LA FRANCE A L'ORACLE.

*Tu sembles m'adresser à ce seul instrument
Duquel on s'est seruy pourtant de maux me faire:
Mais qui sont les Autheurs ne me les veuille taire.
L'instrument sans moteur n'a point de mouuement.*

L'ORACLE.

*Les Auteurs tu bien, cognoistre aisément
Car nul des déguisez ne joue en personnage
Et ceux à déguiser ne jouent que la rage.
Ce déguiser pourtant s'est fait tragiquement.*

LA FRANCE.

*De vray j'ay veu n'aguières vn déguiser tragic.
Qui me resiouyt plus que ce qu'en reste vis,
Mais qu'ôt ces enrages? à quoy est-ce qu'ils tendēt?
Qu'a esté leur desseins? & à quoy ils pretendent.*

L'ORACLE.

*Fls recherchent l'estat la Couronne le Lis,
Comme boucquets qu'on voit pour s'auācer cueillis.
Les lis dernier n'auront : ains les deux qui precedēt.
Sans debouter ceux la qu'à ton maintient pro-
cedent.*

LA FRANCE.

*Ta responce ambigue. O Reuerant Oracle
Semble me mettre en doubte, esclaircis plus auant.*

*Ay je point eſperance ainſi que ſi deuant,
D'un mien liberateur ſurmontant tout obſtacle?*

L'ORACLE.

*Heſtor le preux guerrier fuſt fier aut temps antië,
(O France qui te plains.) Et comme vn lyon Hues.
Duquel par droit lignage as vn descendant ſien.
Voire pris qu'il ne ſoit yſſu du ſang Troyen.
Il eſt pour te remettre & autres deſpourueues.*

LA FRANCE.

*Me voila conſolée il me reſte à ſçauoir.
Quãd eſt-ce que des maux dõt ie me voy chargée
Ie ſeray tout à faiçt deliure & ſoulagée,
Et quãd pourra mō peuple en bonne paix ſe voir.*

L'ORACLE.

*Ta terre des rains à, en ſes rains l'or demeure:
Mais à lors que ſans rains l'or ſeul demeurera,
Adonc viendra le temps ſinon de meilleure heure,
Qui d'une vraye paix la joye te donna.*

LA FRANCE PRENANT CONGE.

*Ainſi puiſſe aduenir tout ce que tu predicts,
Oracle plus exquis que ne feut le Delſiqué:
Ainſi puiſſes ſouuant d'une voix magnifique,
Predire la ruyne à trestous les maudits.*

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or letter.

Faint text at the bottom of the page, possibly a signature or a date.